



MÉTIER
Bilans sociaux
des universités

INTERNATIONAL
Universités italiennes
Réductions budgétaires

CULTURE
Pierre Judet de La Combe

ENTRETIEN
Alain Caillé

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 620 DÉCEMBRE 2013

e s n e s u p



DOSSIER

Les langues à l'Université : évolutions et enjeux

DANSE ? THÉÂTRE ?...

Que le spectacle commence !

→ par Christophe Pébarthe

Une pétition s'oppose à la disparition programmée des finalités recherche et professionnelle pour les masters, disparition qui évacue toute perspective scientifique du contenu des enseignements.

Depuis septembre, nombre de responsables de masters, de membres du CNU, mais plus largement de collègues soucieux de l'avenir des spécialités qu'ils enseignent et étudient se mobilisent pour ne pas les voir disparaître ou regrouper arbitrairement avec d'autres. Les spécialistes de danse et de théâtre sont dans ce cas et ont lancé depuis septembre une pétition pour éviter la disparition des mentions de master « Théâtre » et « Danse », regroupés en « Arts du spectacle » (<http://petitionpublique.fr/PeticiaoVer.aspx?pi=P2013N45581>). Leur combat est emblématique car il met l'accent sur ce qui pose problème depuis le départ dans le positionnement du ministère.

Soucieux de « rendre lisible les intitulés », de les « homogénéiser au niveau européen », l'équipe de la ministre n'écoute guère (pas plus ici qu'ailleurs) les universitaires. Niant l'histoire de la construction des disciplines que l'on puisse la critiquer, vouloir l'infléchir n'est pas toujours un mal, mais le changement de dénomination d'une mention de master ne saurait tenir lieu de réflexion épis-

témologique sur la discipline (cf. le dossier du mensuel de novembre), niant aussi ce qu'est le paysage universitaire international (les pétitionnaires rappellent à juste titre l'importance des *Theater Studies* ou des *Dance Studies* hors des frontières), elle s'efforce de faire triompher ici comme ailleurs la raison administrative sur la raison scientifique et pédagogique. Et il n'est plus question alors de la moindre lisibilité internationale, ni même d'une élémentaire *lisibilité* pour les étudiant(e)s.

Ainsi que le Snesup l'a souligné à plusieurs reprises, tant au sein du Comité de Suivi Licence et du Comité de Suivi Master que dans les pages de ce Mensuel, en amont du projet d'arrêté relatif au cadre national des formations » tel qu'il est connu depuis novembre 2013, les propositions du ministère ne peuvent satisfaire les universités. Le niveau de la mention (le ministère est assez « libéral » sur la définition des domaines) est devenu le niveau à partir duquel toute architecture de formation devra être pensée et élaborée. À cette mécanique infernale de la mention, il convient d'ajouter



la disparition programmée des finalités recherche et professionnelle pour les masters, qui achèvera d'évacuer toute perspective scientifique du contenu des enseignements. Derrière cette question, c'est une nouvelle fois la finalité du service public d'enseignement supérieur et de recherche qui est visée. Les pétitionnaires adressent donc une salutaire mise en garde et nous invitent à ne pas nous contenter d'un « Que le spectacle commence ! ». ●

STRASBOURG

Non aux budgets de misère ! Non aux gels de postes !

Extraits du communiqué de l'intersyndicale de l'université de Strasbourg du 16-12-2013.

Le budget de l'université de Strasbourg est marqué, pour la troisième année consécutive, du sceau de l'austérité : baisse des crédits aux composantes, du soutien à l'enseignement et des crédits récurrents pour la recherche. Par ailleurs, la campagne d'emplois 2014 qui sera aussi soumise au vote des administrateurs, formule 136 réponses négatives à des demandes de créations de postes et programme 50 gels de postes : 29 BIATSS et 21 enseignants et enseignants-chercheurs. Il est inadmissible que notre potentiel d'enseignement et de recherche soit si gravement affaibli alors que notre université a

besoin de l'accroître ! Il est inadmissible de perdre des emplois de personnels administratifs et techniques alors que nos services centraux sont sous-administrés et que la souffrance au travail s'accroît partout !

Le gel de tous les investissements – à l'exception du ruineux projet Alisée – a des effets désastreux sur les conditions de travail des personnels, mais aussi sur les conditions d'étude des étudiants qui sont amenés à travailler dans des locaux parfois proches de l'insalubrité.

Le contexte actuel est la conséquence d'une mauvaise gestion locale mais aussi d'une politique nationale qui crée

volontairement une situation budgétaire déplorable pour justifier les restructurations, augmenter les droits d'inscription et en définitive mettre en œuvre un démantèlement programmé du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au lieu de mal gérer la pénurie et de quémander timidement quelques compensations au ministère, il est temps de protester vigoureusement en direction de nos tutelles pour réclamer ce qui est nécessaire pour que tous nos enfants aient le droit d'accès à la connaissance dans des conditions décentes. ●

Noël 2103 : budget d'austérité dans les assiettes et alourdissement des services par modulation

C'est une fin d'année particulièrement dense qui met tout le SNESUP sur le pont. Dans tous les établissements sont présentés les budgets pour l'année 2014. Comme prévu, ils se placent sous le signe de l'austérité programmée pour contraindre les universités à remodeler en profondeur leurs formations, leurs programmes de recherche, le plus souvent au détriment des conditions d'études des étudiants et des conditions de travail des personnels.

Le SNESUP a engagé un travail en amont depuis la rentrée pour montrer la logique et les conséquences de cette politique dévastatrice de l'ESR. Nos élus dans les conseils font voter des motions contre ces budgets, ou quand les forces sont suffisantes, refusent les budgets d'austérité qui sont programmés.

Dans le même temps, au CNESER du 16 décembre, sera mis au débat la répartition du budget pour l'année 2014. Au vu des annonces ministérielles, et sans document précis à l'heure où nous écrivons ces lignes, le SNESUP proposera une motion pour condamner cet examen dans l'urgence - mode de fonctionnement devenu habituel, sinon systématique - des dotations des établissements, et exiger une programmation pluriannuelle de moyens, ainsi qu'un collectif budgétaire afin de répondre



Claudine Kahane et Marc Neveu
cosecrétaires généraux

en urgence à la situation de crise des universités.

C'est dans ce contexte, que sera débattu au CTU du 18 décembre une énième version du projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs, sans cesse remanié ces derniers jours, et dont la dernière version connue date du 11

décembre. La modulation de service y est maintenue, dans des termes quasiment inchangés par rapport au décret d'avril 2009. L'acharnement du ministère à conserver dans le décret statutaire la possibilité de services d'enseignement modulés à la hausse laisse à penser qu'il s'agit bien là d'une variable d'ajustement permettant aux universités de faire face à leurs difficultés budgétaires. Le SNESUP, rejoint par d'autres organisations syndicales représentées au CTU, et soutenu par des organisations non représentées, boycottera la première réunion de cette instance, tant pour contester la forme que pour dénoncer le fond. Il appelle les collègues de tous les établissements à se réunir en AG dès la rentrée pour exiger du MESR qu'il retire du décret statutaire toute disposition qui pourrait conduire à une augmentation des obligations de service des enseignants-chercheurs.

Nous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, pour un retour combatif en 2014.

ACTUALITÉ 2

- **Danse ? Théâtre ?...**
Que le spectacle commence !
- **Budget, postes : université de Strasbourg** (communiqué)
- **Modifications statutaires : des enseignants-chercheurs méprisés**
- **Rapport Bréhier : les conditions humaines et financières des doctorants**
- **ÉSPÉ : les premiers mouvements de résistance**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 17

- **Campagne CNU 2013-2014 : petits rappels et conseils en milieu dématérialisé**
- **Rapport Pêcheur : FP, je t'aime, moi non plus...**

DOSSIER 9

Les langues à l'université : évolutions et enjeux

La question des langues à l'Université est une question transversale qui touche à la fois à l'enseignement (des langues, littératures et civilisations, comme le rappelle A. Ventura, mais aussi dans des langues autres que nationales, cf. l'article de T. Labica) et à la recherche (en langues, littératures et civilisations, mais aussi par le biais de la langue de publication, comme le rappelle H. Charvin). Outre ces enjeux généraux, un certain nombre de débats (ainsi sur la place du numérique, sur les dangers duquel alertent plusieurs articles, tandis que G. Al-Hakkak précise dans quelles conditions il peut être un complément utile) et de difficultés se font aujourd'hui plus présents.



© University Museum - Baby.

- **Bilans sociaux des universités : se saisir de l'outil de dialogue social**

MONDES UNIVERSITAIRES 19

- **Partenariats public-privé : privatiser pour gaspiller**

INTERNATIONAL 20

- **Universités italiennes : réductions budgétaires et méritocratie**
- **Brasil 2014 : copa do mundo ou nouvelle conjuracão mineirista ?**
- **Hommage : Madiba**

ENTRETIEN 22

- avec **Alain Caillé**

CULTURE 23

- **Sur l'usage des langues à l'université : entretien avec Pierre Judet de La Combe**

ÉPHÉMÉRIDE

7 JANVIER

Bureau national

DU 8 AU 12 JANVIER

Réunion du Comité Syndical
Francophone de l'Éducation
et de la Formation

à Ouagadougou

8 ET 9 JANVIER

Stage national sur la formation
des enseignants

À 9 h 30, à la Bourse du travail Paris. Ce stage sera consacré notamment à une réflexion sur la place du concours, sur les prérecrutements, sur la démocratisation de la licence. Avec Bernadette Groison, Gérard Aschieri et Romuald Bodin et Sophie Orange auteurs de *L'Université n'est pas en crise*.

Pour tous renseignements :
formation.fsu.fr

16 JANVIER

Commission administrative

16 JANVIER : CSE

20 JANVIER : CNESER

21-22 JANVIER : CDFN FSU

CNESER

La nécessité d'une programmation pluriannuelle des moyens

Le CNESER plénier réuni pour un premier examen de la répartition des moyens budgétaires aux établissements (pour lequel les documents n'ont été disponibles que très tardivement) a exprimé par un rejet massif de ce budget (37 contre, 9 abstentions, 9 pour) son inquiétude devant la situation budgétaire déjà très difficile des établissements en 2013 et que la répartition, partiellement redéployée, de moyens en baisse en 2014, ne pourra qu'aggraver. Dans une motion adoptée, elle aussi, de façon massive (37 pour, 12 abstentions, 6 contre), le CNESER réitère l'affirmation, déjà exprimée en octobre qu'une programmation pluriannuelle de moyens, régulés et fléchés, est indispensable pour assurer les missions de l'ESR dans l'égalité territoriale et y ajoute aujourd'hui, la demande impérieuse d'un collectif budgétaire, afin de répondre en urgence à la situation de crise des universités. C'est un double message, que la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut pas ignorer. ●

CADRE NATIONAL DES FORMATIONS

Permettre la réussite des étudiants

Le projet d'arrêté portant sur le Cadre National des Formations a évolué au cours des navettes entre la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) et les représentants de la communauté universitaire. Le SNESUP a fait de nombreuses propositions dont certaines ont été reprises (parcours diversifiés, prise en compte de la diversité des publics de STS, d'IUT et des bacs technologiques, conventionnement des périodes d'études à l'étranger) et d'autres refusées, réaffirmant ainsi la continuité des politiques de l'ESR des gouvernements successifs.

Un article du projet est dédié au « numérique ». Pour le SNESUP, un arrêté n'a pas à prôner un type de pédagogie particulier. Il est à craindre que la finalité de cet article soit avant tout de fournir un palliatif au manque de postes d'enseignants et à la diminution des heures des formations dans le contexte d'austérité budgétaire et d'emplois gelés que connaissent les établissements.

La notion de tronc commun de 45 ECTS a disparu de la dernière version du projet mais réapparaît dans le projet d'arrêté du cahier des charges d'accréditation des formations sous la forme d'un « socle commun... doit porter sur un volume situé entre 25 et 45 ECTS ».

Jusqu'au CNESER de décembre, le SNESUP restera vigilant et continuera de proposer des amendements au projet d'arrêté pour le rendre cohérent avec la volonté politique de permettre la réussite des étudiants dans toute leur diversité. ●

Pierre Chantelot

PISA

Le déclin, enfin !

Les résultats de l'enquête PISA sont tombés. Le verdict est sans appel : la France « décroche » (elle est dans la « moyenne » des pays de l'OCDE). Aussitôt, journalistes et éditorialistes font entendre leur petite musique sur « les réformes nécessaires » et s'interrogent sur une dépense publique si peu « efficace ». La mécanique infernale de la comparaison se met en place. Comment font les « autres » ? Autonomie des établissements scolaires, intervention accrue des parents d'élèves, chef d'établissement évaluant et choisissant les enseignants, le programme néolibéral se décline « naturellement », sur le ton de l'évidence partagée.

Dans ce concert unanime, qui oserait encore parler de déterminants sociaux ? Qui se risquerait à évoquer le rôle de l'injustice fiscale dans la production et la reproduction des inégalités sociales ? Les Diafoirus médiatiques connaissent leur bonne médecine néolibérale sur le bout des doigts : à tout problème scolaire sa solution... scolaire ! La véritable finalité de ces enquêtes se révèle en creux : créer un état de choc pour imposer des réformes qui seraient rejetées en temps normal. Quand la presse montre son doigt, qui pense encore à regarder la Lune ? ●

Christophe Pébarthe

le snesup

MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEURSNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :

Laurence Favier, Isabelle de Mecquenem,
Anniesse Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III S07698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Supplément à ce numéro : 20 pages FDM

Illustration de couverture : © Élément de couverture/BnF

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Des enseignants-chercheurs méprisés

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur SDP

Le couple infernal modulation-évaluation reste central dans le projet de statuts sur lequel les élus au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) auront à se prononcer le 18 décembre.

Le projet de modifications qui sera soumis à l'avis du Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) a été diffusé par le ministère le 2 décembre. Il reste tout aussi inacceptable pour le SNESUP que la version présentée aux organisations syndicales le 26 septembre (analyses dans le mensuel et la VRS d'octobre). Si quelques points ont été aménagés, les orientations originelles restent identiques, des éléments fondamentaux à propos desquels nous avons exprimé notre opposition sont conservés, aucune amélioration des carrières n'est même esquissée.

Le ministère se moque réellement des enseignants-chercheurs lorsqu'il remplace dans les statuts le mot « évaluation » par « suivi de carrière », sans aucunement changer le sens des dispositions introduites en 2009 par Valérie Pécresse ! Obligatoire et périodique (cinq ans au lieu de quatre), drôle de « suivi » puisqu'il servira de base à l'évolution de carrière des collègues (primes, promotions) en dépit de l'ajout du terme « accompagnement professionnel ».

La modulation du service d'enseignement perdue sous la même forme, et avec elle les risques d'alourdissement renforcés par les problèmes budgétaires des établissements qui poussent leurs dirigeants à rechercher des variables d'ajustement. Des assurances ministérielles sur l'aban-

don des nouvelles dispenses de qualification envisagées dans la version du 26 septembre, qui avaient été confirmées par voie de presse, ne sont pas tenues ; habillées sous une nouvelle rédaction de l'article 40-5 (resp. 58-4), les dispenses prévues pour les chercheurs détachés dans un corps d'EC persistent en s'étendant à tout corps assimilé au corps de MCF (resp. PR).

Le droit à participer aux travaux de recherche d'une équipe reste affirmé, mais est maintenant contredit par l'ajout d'une possibilité de refus par l'établissement de l'intéressé.

RECRUTEMENT ET MOBILITÉ : DES NOUVEAUTÉS INSATISFAISANTES

Pour masquer les caractéristiques de localisme et d'endorecrutement de la nouvelle voie de recrutement de professeurs que souhaitait la CPU, réservée à des MCF particulièrement impliqués dans des fonctions autres que l'enseignement et la recherche, l'habilitation à diriger les recherches devient exigée. Une qualification par une autre instance que le CNU est introduite ; ce sera un jury national

nommé par le ministre. Un point positif réside en la création d'une procédure de mutation pour les cas de rapprochement de conjoints ou de handicap. Les interven-

ventions régulières du SNESUP sur le problème n'y sont sans doute pas étrangères. Dans ces cas, le conseil académique pourra retenir la candidature sans examen par le comité de sélection. Si cette phase n'aboutit pas à pourvoir le poste, alors les candidatures sont exami-

nées suivant la procédure habituelle avec toutes les autres. Les effets risquant cependant d'être limités, le SNESUP avancera des propositions plus ambitieuses.

Pour finir, la méthode dénote un manque de considération envers les personnels et leurs représentants, ou à tout le moins une sévère impréparation. Suite à nos remarques sur cette version du 2 décembre, le ministère a expliqué qu'il y a eu des incompréhensions ou erreurs, et qu'il fournira en CTU des amendements à son propre texte ! On doute qu'ils soient à même de satisfaire les attentes des EC pour leurs carrières et leurs conditions de travail. ●

▼
Un point positif réside en la création d'une procédure de mutation pour les cas de rapprochement de conjoints ou de handicap. Les interventions régulières du SNESUP sur le problème n'y sont sans doute pas étrangères.
▲

RAPPORT BRÉHIER

Les conditions humaines et financières des doctorants

→ par Heidi Charvin, coresponsable du secteur Recherche

Centré sur « la France et ses doctorants », le rapport dresse un bilan mitigé. Au-delà d'un utile état des lieux, on regrettera l'absence de programmation budgétaire chiffrée. Quel sera le destin de ce rapport ?

Le député Bréhier a rendu, le 10 octobre 2013, en vue des arbitrages sur le budget 2014 et au nom de la CACE⁽¹⁾ de l'Assemblée nationale, un rapport sur deux budgets de l'ESR⁽²⁾ : « Les formations supérieures et la recherche universitaire » (programme 150), et « Vie étudiante », (programme 231), pour un

montant de 15 Md€⁽³⁾. Il a consulté diverses institutions, organisations et associations, dont le SNESUP.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Malgré les insuffisances de moyens liés au GVT⁽⁴⁾, au passage à l'autonomie et à la rénovation du parc immobilier (dégradé

à 40 %), une modique rallonge budgétaire est provisionnée pour 2014. Le programme 150 obtient une augmentation prévisionnelle de 2 844 ETPT⁽⁵⁾ (emplois « réussite en licence » et transfert des personnels de gestion autonome des établissements), ainsi qu'une augmentation de 106 M€, (créations d'emplois « réussite » ▶▶▶

RÉPARTITION DES DOCTORANTS PRIMO-ENTRANTS FINANCÉS PAR TYPE DE FINANCEMENT

	2009-2010	2012-2013	Évolution 2009/2012	Répartition des diplômes en 2012-2013 (%)
Contrats doctoraux MESR	4 027	3 837	- 4,7	30,9
Conventions CIFRE	1 203	1 225	1,8	9,9
Par organismes de recherche	1 432	1 412	- 1,4	11,4
Par écoles	353	307	- 13,0	2,5
Par autres ministères	308	169	- 45,1	1,4
Par collectivités locales ou territoriales	1 004	1 000	- 0,4	8,1
Par associations ou fondations	315	350	11,1	2,8
Par entreprises (hors CIFRE)	275	251	- 8,7	2,0
Par crédits ANR	-	342	-	2,8
Par contrat de recherche	1 198	840	- 29,9	6,8
Pour étrangers	2 067	2 031	- 1,7	16,4
Autres financements	579	641	10,7	5,2
Sous-total financés	12 761	12 405	- 2,8	100

Source : ministère de l'enseignement et de la recherche, 19 septembre 2013.

►► en licence » et 2 200 titularisations de précaires annoncées). Face aux dotations « historiques » inégalitaires entre établissements (46 sous-dotés en emplois et 26 en crédits⁽⁶⁾), un nouveau calcul de répartition devrait voir le jour en janvier 2015. Quant au programme 231, 11 ETPT seront créés (assistants sociaux et IGE pour l'OVE⁽⁷⁾) et 140,4 M€ supplémentaires assureront le 10^e mois de bourse et la revalorisation de 2,1 % des aides aux étudiants. 157,8 autres millions d'euros seront dévolus aux nouveaux échelons de bourse 0 bis et 7, et à 1 000 aides supplémentaires d'urgence. Une économie sera cependant réalisée sur la restauration universitaire (- 6,6 M€) et grâce à l'achèvement immobilier du CPER 2007-2013.

LA SITUATION DES DOCTORANTS : DONNÉES GÉNÉRALES

Un bilan mitigé est dressé. Si le nombre de doctorants reste stable (63 560 en 2012), le chiffre est en trompe-l'œil. Le maintien de ce nombre est lié au nombre croissant de doctorants étrangers (42 %, contre 30 % en 2002). Parallèlement, la France forme trois fois moins de docteurs en ALDSHS⁽⁸⁾ qu'en Allemagne, contre 7 % de moins seulement en sciences et ingénierie. Le grand domaine des sciences regroupe à lui seul 44 % des doctorants. Sur le plan pécuniaire, le nombre de thèses financées diminue (de 4 000 en 2002 à 3 791 en 2012). Si les doctorants, dans leur quasi-totalité, sont financés en S&T, seulement 35 % le sont en SHS (selon le MESR). Parallèlement, une amélioration des conditions de thèse est observée avec la mise en place du contrat doctoral, des écoles doctorales et l'augmentation des contrats

CIFRE⁽⁹⁾. Mais les thèses sans financement s'effectuent, elles, dans une précarité pécuniaire et des difficultés postdoctorales d'accès à l'emploi. La protection juridique et sociale des doctorants (salaire, droits sociaux et points retraite) est une nécessité. Selon le rapport, toute thèse devrait être financée, mais comment ? Il préconise des contrats de site conclus avec les COMU afin de répartir les financements par discipline, le fléchage des financements IDEX sur des contrats doctoraux, l'augmentation des contrats doctoraux MESR, y compris les contrats CIFRE qui devraient passer de 1 375 à 1 400 en 2014. Si le suivi doctoral apparaît s'être considérablement amélioré, l'insertion professionnelle reste insuffisante, notamment hors ESR. Le rapporteur suggère des formations doctorales en management ou audit, la constitution de réseaux d'anciens, la limitation du nombre de thèses conjointement encadrées, un chapitre spécifique de thèse sur les compétences et savoir-faire professionnels développés par le thésard et, enfin, une certification de qualité du doctorat (générique ou spécifique).

LEUR DEVENIR PROFESSIONNEL

30 % des docteurs n'ont pas d'emplois trois ans après leur soutenance (45 % en SVT et 32 % en LSHS). Ce taux est mis en lien avec la mésestimation du doctorat par rapport aux masters et aux diplômes d'ingénieur. Le pourcentage de docteurs dans le secteur administratif public (gouvernement) des pays de l'OCDE est en moyenne de 20 % (de 8,5 % à 35 %) contre 1,8 % en France... En 2011, 12 % des chercheurs en entreprise étaient docteurs, contre 55 % ingénieurs et 9 % bac

+2 (DUT)⁽¹⁰⁾. La reconnaissance du titre de docteur dans les conventions collectives, actée par la loi LRU et promulguée par la loi ESR 2013, oblige à un accord-cadre (convention de branche ou accord professionnel) pour janvier 2016. Dans le secteur privé, une augmentation du marché de l'emploi est augurée pour les TICE, les nanotechnologies, la pharmacie ou la construction aéronautique (200 000 emplois sur dix ans attendus). Le secteur disciplinaire des SHS n'est pas évoqué. Or, souvent oubliée comme source d'embauche des SHS, la fonction publique territoriale renouvellera 57 % de ses cadres d'ici à 2020. La reprise d'études menant au doctorat devra être favorisée. De nouvelles formes de doctorat pourraient être créées ou acquises par validation des acquis d'expérience ! Au final, le rapport donne une juste⁽¹¹⁾ appréciation des conditions rudes et insatisfaisantes du doctorat français, mais ne suggère aucune augmentation chiffrée de l'enveloppe budgétaire allouée aux programmes 150 et 231 pour 2014. Encore un rapport poudre aux yeux vis-à-vis de l'opinion publique ? ●

(1) CACE : Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.
 (2) ESR : Enseignement supérieur et recherche. MESR : ministère de l'ESR.
 (3) Md€ : milliard d'euros. M€ : million d'euros.
 (4) GVT : Glissement vieillesse technicité.
 (5) ETPT : Emploi temps plein travaillé
 (6) Rapport Gillot-Adnot 2012 : « Financement des universités : l'équité au service de la réussite de tous », *Rapport d'information* n° 547 (24 avril 2013).
 (7) IGE : Ingénieur d'étude. OVE : Observatoire de la vie étudiante.
 (8) ALSHS : Arts, lettres, droit, sciences humaines et sociales.
 (9) CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.
 (10) Enquête *Le Monde*, 14 septembre 2013.
 (11) Nombre d'organismes publics et privés ont transmis des informations auxquelles il devient de plus en plus difficile d'accéder au plan syndical.

Les premiers mouvements de résistance

→ par Gisèle Jean et Vincent Charbonnier, membres du collectif FDE

Un slogan de campagne l'avait annoncé : « *le changement c'est maintenant !* ». Mais la réalité est crue, voire cruelle, et les méthodes toujours brutales pour les personnels et les étudiants.

Pour ce qui concerne l'éducation et de la formation, affichées comme des priorités par le nouveau gouvernement, la précipitation le dispute à la médiatisation : il s'agit plus de montrer que l'on veut faire, plutôt que de construire dans la durée, un véritable changement, source de progrès durable.

Nous ne voyons rien venir du côté des prérecrutements, solution indispensable afin de pourvoir les postes aux concours et cela au moment où une nouvelle étude montre bien les difficultés financières et d'études auxquelles les jeunes sont confrontés. Quant à la revalorisation du métier pour attirer de nouveaux enseignants, elle ne peut se faire avec l'austérité budgétaire, en opposant les catégories d'enseignants, ni sans repenser en profondeur la formation initiale et continue. Du côté des contenus à enseigner, plutôt qu'un travail de longue haleine qui prenne le temps de la réflexion nécessaire (sur les liens entre contenus de licence et les concours, sur les relations entre confection des programmes scolaires et liens avec la recherche), le ministre Peillon annonce que socle et programmes seront bouclés en moins de six mois ! Les mauvais résultats PISA deviennent le prétexte à une réforme « pédagogique » du collège en urgence.

UN SEMBLANT DE DÉMOCRATIE

La création des ÉSPÉ, la construction des maquettes et la tenue des élections se sont faites dans l'urgence, sans avoir voulu entendre la voix des représentants syndicaux, des personnels et des usagers des

ÉSPÉ. En vérité, cette urgence est dictée par le calendrier politique et médiatique, nullement par le souci de réparer les dégâts de la « réforme » précédente. Heureusement, la précipitation a des limites, celles de la réalité justement, qui résiste aux discours convenus et à l'auto-célébration (voir le supplément au mensuel sur les élections dans les ÉSPÉ).

Après les mouvements à Toulouse, c'est à Marseille que les étudiants de l'ÉSPÉ se sont mis en grève, avec le soutien de leurs formateurs, en bloquant le site de la Canebière. Motif de leur colère ? Ils ont appris que le volume des formations serait considérablement réduit au second semestre, en raison d'une baisse importante du budget de fonctionnement de l'ÉSPÉ (qui dépend de l'université d'Aix-Marseille). Ils réclament notamment le maintien du volume des heures de formation initialement prévues pour le second semestre (60 heures de cours par UE) en mathématiques, français et EPS, le maintien des cours sous la forme de TD (dont il est prévu la transformation en CM) et plus généralement des moyens pour une véritable formation. Après avoir manifesté et avoir été reçus au rectorat de l'académie, une réunion avec le directeur de l'ÉSPÉ s'est tenue le

11 décembre, lequel s'est engagé à leur répondre rapidement, et en tout cas pour le 17 décembre.

À Bordeaux, l'administratrice provisoire de l'ÉSPÉ d'Aquitaine, puis les responsables de sites, ont tous démissionné. En cause, la volonté de faire table rase du passé, de l'IUFM donc, et une gouvernance marquée par le mépris des personnels. Ce mépris, inscrit dans le décret

▼
De fait, et contrairement à ce que peut laisser supposer leur dénomination, les ÉSPÉ ne sont pas des écoles dotées de moyens fléchés pour la formation, ni même des composantes universitaires dont le directeur serait issu.

électoral, permet l'élection d'un directeur d'ÉSPÉ, arrivé tête avec 15 voix sur 30, sans recueillir la moindre voix des représentants du personnel ! À Nice également, preuve a été administrée que le directeur du conseil d'école peut être élu sans aucune voix des personnels... À quoi

▲
bon les solliciter alors, et faire élire leurs représentants, si c'est pour ensuite les ignorer et les traiter comme des potiches ! De fait, et contrairement à ce que peut laisser supposer leur dénomination, les ÉSPÉ ne sont pas des écoles dotées de moyens fléchés pour la formation, ni même des composantes universitaires dont le directeur serait issu. C'est une forme hybride et stérile, car peu démocratique, qui se met en place au sein même des universités. Le terrain résiste aux (beaux) discours et la réalité est plus crue que ne veulent le faire accroire nos ministres. Elle est surtout brutale pour les personnels et les usagers qui souffrent, de la situation qui leur est faite, oscillant souvent entre infantilisation, injonctions et récusations du passé – les IUFM – commodément accusés d'être responsables de tous les maux de la formation...

C'est pourquoi, suite à une proposition du collectif FDE du SNESUP ainsi que du secteur formation du SNEP, la FSU a décidé de monter un observatoire des ÉSPÉ pour mettre à jour la réalité sur terrain. Les remontées et les témoignages qui proviennent de tous les acteurs de la formation et de toute la France sont accablants sur le système qui se met en place... ●

Les étudiants mobilisés contre les baisses de volume de formation et pour un fonctionnement démocratique



© Fsuaimarseille.blogspot.fr



LIMOGES

Racolage à l'université

Rien n'est trop beau pour inciter les étudiants à venir s'inscrire à l'université, mais pour quoi faire ? Se forger une culture, s'épanouir intellectuellement, acquérir un esprit critique ? Non, pour avoir les filles à ses pieds !

Au-delà de son évidente dimension sexiste et grotesque, ces affiches de rentrée placardées dans toute l'université de Limoges font appel aux stéréotypes les plus commerciaux de la culture prétendue jeune et populaire. L'association faite entre l'université et l'univers extrascolaire et ludique traduit l'incapacité à promouvoir les vertus citoyennes, savantes et culturelles, comme si le seul argument possible pour « l'attractivité de l'université » (parlons « managérial ») était de convaincre que l'université est aussi attirante qu'une sortie en « boîte ». Suite à l'interpellation de membres du personnel de l'université, la présidence n'a rien trouvé de mieux à répondre : « Cette campagne [...] a été validée par le chargé de projet marque et communication de l'université de Limoges, suite à des tests de réception auprès des étudiants, qui en constituent la cible principale. Une de leurs réactions [...] On veut nous faire comprendre que venir à l'université c'est normal [...], c'est comme dans la vraie vie. N'est-ce pas là l'essentiel ? ». Autrement dit, circulez, il n'y a rien à voir !

À l'heure où, dans toutes les composantes, nous sommes imposées des mesures de restriction budgétaire sévères, nous nous scandalisons de voir ainsi l'université dépenser le budget commun pour produire ce genre d'affiches sexistes, infantilisantes, irréalistes, anti-scolaires, en un mot dégradantes pour toutes et tous. ●

Vincent Cousseau, Marie-Pierre Pouly, section SNESUP

LILLE 1

Les Risques psychosociaux (RPS), une préoccupation majeure

Le diagnostic sur Lille 1

En mai 2011, a été mise en place une cellule opérationnelle de prévention des RPS qui a été à l'origine d'une enquête auprès des personnels préservant l'anonymat réalisée en 2013.

Le taux de participation a été élevé (47 %). Plus de la moitié des personnels estiment que leur travail joue sur leur santé, 35 % disent connaître des situations tendues. Les enseignants-chercheurs estiment leur travail excessif (50,8 %), bousculé (60,9 %), réalisé avec des moyens insuffisants (76,3 %). Ils se déclarent épuisés par leur travail (53,2 %) et partie prenante de conflits de plus en plus nombreux avec leur hiérarchie. Ils ressentent un désintérêt de celle-ci à leur propos (26,7 %) ou quant à leur travail (34,7 %). Ils vivent des situations tendues avec d'autres personnes (38,3 %), qu'ils nomment harcèlement moral (17,8 %).

La suite ?

En fonction des risques identifiés, il faudra parvenir à la définition d'actions. Le CHSCT est désormais l'instance compétente. Au vu des résultats inquiétants de cette enquête, la définition d'un plan d'action est urgente.

La communauté universitaire est-elle prête à assumer ses responsabilités en matière de harcèlement et sortit de l'omerta ?

En matière de harcèlement, la politique menée s'est limitée au déplacement de la victime. En 2009, Sandrine Rousseau, VP chargée de la vie étudiante et de l'égalité femmes-hommes, défend un projet de cellule de prévention et de conseil contre les harcèlements. Au départ, le projet visait le seul harcèlement sexuel, en prenant comme modèle Lille 3. Les listes syndicales au CA ont obtenu, non sans mal, l'extension au harcèlement moral. Il faudra attendre juillet 2011 pour que le CA en adopte à l'unanimité le règlement et les modalités de composition, puis février 2012 pour l'intégrer au règlement intérieur de Lille 1. En mars 2012, la liste nominative de ses membres est rejetée par 9 voix contre, 1 abstention et 7 pour. Symptomatiquement, seuls les élus des listes syndicales ont voté « pour ». Depuis plus rien... Comme quoi, la prévention contre les harcèlements est une bataille loin d'être gagnée. ●

Robert Litwak et C. Vuylstekker, bureau de la section SNESUP

AMIENS

Pétition Pour le rétablissement de l'hébreu à l'université de Picardie !

Une pétition en ligne rassemble à ce jour 500 signatures dont celles de responsables de plusieurs associations, comme celle des professeurs de langues vivantes. Malgré cette mobilisation et un nombre non négligeable d'étudiants, l'enseignement de l'hébreu, assuré sans discontinuité depuis 25 ans à l'université de Picardie et qui est associé à la préparation d'une licence de l'université de Lille III, a été totalement supprimé. Cette décision a été acquise arbitrairement au vu de chiffres tronqués, sans que la responsable des études hébraïques soit autorisée à les rectifier auprès du CEVU. Les effectifs s'élèvent en moyenne sur quatre ans à 15 étudiants en hébreu, 50 en arabe, 70 en civilisation hébraïque. Nous sommes intervenus, par voie intersyndicale, auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur en faisant état du « dispositif de soutien aux disciplines rares » qu'elle a promis. Son directeur de cabinet nous a répondu qu'un état des lieux était en cours et que ce dispositif ne sera effectif qu'à la rentrée 2014. Les raisons budgétaires ne doivent pas détourner l'université de sa fonction sociétale : l'arabe comme l'hébreu ont conjointement une mission civique et citoyenne d'un intérêt de premier plan qui est incontestable dans le contexte présent. Toute suppression de l'hébreu dans la carte universitaire est un dommage irréparable. Nous demandons le soutien de toutes les instances du SNESUP à notre action et à notre pétition. Pour le rétablissement de l'hébreu, signez la pétition ! ●

Nicole Abravanel (responsable des Études hébraïques) avec le soutien du bureau du SNESUP

ROUEN

L'austérité à l'université

La situation budgétaire de toutes les universités françaises est préoccupante, dramatique dans certains cas. Elle est due, pour l'essentiel, au transfert de compétences aux universités dans le cadre de la loi LRU et des RCE sans les financements afférents : masse salariale (GVT, mesures salariales pour les personnels décidées par l'État), absence de compensation complète des exonérations pour les étudiants boursiers, prélèvement de « contributions au redressement des comptes publics »...

Ces différentes contributions que l'État nous « doit » s'élèvent à 2 à 3 millions d'euros par an, depuis 3 ans. Elles conduisent la direction de l'université à assumer l'austérité budgétaire, en lieu et place des responsables politiques, en totale contradiction avec la promesse du gouvernement de mettre la politique éducative et de formation de la jeunesse au centre de ses priorités.

Elles contribuent surtout à aggraver plus encore les inégalités entre les financements publics accordés aux étudiants des classes préparatoires et des grandes écoles et ceux des étudiants à l'université. Lorsque cette politique à courte vue de limitation de l'offre de formation à l'université aura atteint ses limites, dans un an ou deux, il n'est pas difficile de deviner les choix qui s'imposeront alors naturellement dans le cadre d'une politique libérale : la « responsabilisation » des étudiant(e)s via l'augmentation substantielle des frais d'inscription ! C'est contre cette logique d'austérité que l'intersyndicale FSU-CGT-UNEF de l'université de Rouen construit la mobilisation via l'organisation d'AG, de rassemblements lors des CA, l'interpellation des parlementaires... ●

Pierre-Emmanuel Berche, section SNESUP

ÉSPÉ MARSEILLE

Communiqué de presse de la FSU Aix-Marseille

La FSU et ses syndicats enseignants (SNESup, SNES, SNUipp, SNEP, SNUeP) apportent leur soutien total aux revendications et à l'action menée par les étudiants de Master 1 préparant les concours d'enseignants à l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille. Ils ont décidé conjointement avec les formateurs de bloquer le site de la Canebière après avoir appris que leurs formations seraient considérablement réduites suite à des baisses importantes du budget de fonctionnement de l'ÉSPÉ (AMU).

Ils réclament :

- le maintien du volume des heures de formation pour 2014 (60 heures de cours par UE) ;
- pas de suppression de groupes ;
- le maintien des cours sous forme de TD et non de cours magistraux ;
- une vraie préparation aux concours d'enseignants.

La FSU s'adresse à la direction de l'ÉSPÉ pour qu'une solution soit trouvée dans l'intérêt des étudiants et du service public, elle interpelle le ministère sur les moyens de fonctionnement alloués aux ÉSPÉ. ●



Les langues à l'université : évolutions et enjeux

→ Dossier coordonné par Anniese Nef

La question des langues à l'Université est une question transversale qui touche à la fois à l'enseignement (des langues, littératures et civilisations, comme le rappelle A. Ventura, mais aussi dans des langues autres que nationales, cf. l'article de T. Labica) et à la recherche (en langues, littératures et civilisations, mais aussi par le biais de la langue de publication, comme le rappelle H. Charvin). Outre ces enjeux généraux, un certain nombre de débats (ainsi sur la place du numérique, sur les dangers duquel alertent plusieurs articles, tandis que G. Al-Hakkak précise dans quelles conditions il peut être un complément utile) et de difficultés se font aujourd'hui plus présents. Citons la fragilisation des langues autres que l'anglais (A. Ventura, H. Romoth et N. Larroutou) et le travestissement consécutif de ce dernier (T. Labica), les menaces en particulier pesant sur les langues anciennes (Marie-Pierre Noël), mais plus largement sur nombre de postes titulaires. À se demander si le scandale qui caractérisait surtout l'enseignement du FLE jusqu'à présent (A.-V. Fabre) n'est pas en passe, en fonction d'autres mécanismes, de s'étendre dangereusement.

Ces questions qui peuvent paraître assez hétérogènes renvoient, en réalité, de manière convergente au danger de voir la conception de la langue comme « langue de service » triompher aux dépens de la « langue de culture » au sein de l'Université, non sans conséquences tant sur cette dernière que sur les langues, littératures et civilisations. C'est ce que souligne, en complément de ce dossier, l'entretien avec P. Judet de la Combe.

La logique du capital et les langues

→ par Thierry Labica, MCF anglais, université Paris-Ouest Nanterre-La Défense

L'anglais de management ou de spécialité, imposé comme langue de travail à l'université, sert de vecteur de domination sociale. Cette exclusivité du « tout anglais » nuit à toutes les langues, y compris l'anglais que d'aucuns prétendent défendre. Le point de vue d'un angliciste.

Au moment où le nouveau ministère de l'enseignement supérieur s'empresse (en procédure accélérée) de prolonger et d'aggraver la réforme scélérate phare du gouvernement précédent, tandis que l'on validait les gabegies et les mécanismes de mise en déficit des établissements et que l'on fragilisait un peu plus encore l'ensemble de la recherche scientifique, de quoi fut-il si urgent de s'émouvoir ? Quel devait être l'objet du grand débat national attendu sur l'ESR après cinq années de saccage ? Un point secondaire relatif à une modification mineure de la loi Toubon de 1994 sur le français comme langue d'enseignement. Qui pour en parler ? Des personnels ? Des étudiants ? Des opposants à la réforme Péresse ? M. Serres, B. Pivot, C. Hagège, F. Asselineau (ex-énarque et fondateur de l'Union populaire républicaine). Bref, un florilège d'authentiques penseurs des enjeux universitaires et scientifiques contemporains.

Une petite querelle des anciens et des modernes sur le mode parodique et médiatiquement surjoué autour du tout-anglais, rien de tel pour diffuser le message selon lequel, en vérité, les problèmes de l'université seraient avant tout de nature « identitaires » et élitistes, pris entre exotisme national de la « tradition » française-républicaine et dures lois de la « modernité » mondialisatrice.

On aurait presque pu exonérer Madame la Ministre de toute responsabilité dans cette affaire-là si cette dernière ne s'était pas sentie contrainte de défendre cet aménagement de la loi de 1994 au nom de l'égalité à rétablir entre universités et grandes écoles. Voilà une audace qui eût

bien mérité quelque saine polémique. Mais, bien entendu, les conditions de travail et d'études des personnels, des étudiants, la démocratisation du savoir, la liberté et la créativité scientifique, les situations budgétaires calamiteuses, les 6 milliards du CIR, ne

sont décidément pas le problème. Et au-delà, est bruyamment ignorée la situation de l'apprentissage des langues, de la maîtrise de l'anglais lui-même à la sortie du lycée.

Du fétichisme linguistique

Ceci étant observé, il demeure que l'hostilité la plus certaine à « l'anglais » vient pour une large part de ceux qui voudraient le promouvoir, et parmi eux, très vraisemblablement Madame la Ministre elle-même : que ce soit au nom de l'urgence de la professionnalisation des formations ou de la promotion des dossiers de candidature aux IDEX, combien de fois ces dernières années

les anglicistes ont-ils dû comprendre ou entendre « *qu'on n'était pas là pour faire du Shakespeare* » ? La langue anglaise, comme institution historique, souffre au moins autant que le français au gré de ses aplatissements dans le « *globish* », la « communication » ou le management. Autrement dit, et pour rester

bref, le problème n'est pas « l'anglais », ou le « tout-anglais », mais un certain type de rapport et de pratique de la langue quelle qu'elle soit, pratique-rapport instrumental qui est le tombeau de toutes les langues, anglais compris. En se trompant de cible, l'inflation médiatique quant à

l'enseignement en anglais à l'université (outre qu'elle ignore une réalité déjà bien installée dans divers domaines scientifiques) s'est contentée d'illustrer un fétichisme linguistique obsidional là où il faudrait distinguer et combattre un certain type de pratique que



l'on rapporte au management mais qui correspond strictement à une logique qui est celle du capital (mais bien entendu, on peut appeler ça « logique de marchandisation », logique « économique » ou de « soumission aux intérêts des entreprises »...). Cette logique-là, foncièrement hostile à la singularité et l'historicité de la langue, par cette domination de « l'anglais » qu'elle institue, travestit l'épaisseur sociale-symbolique des deux langues, l'anglais comme le français.

L'hégémonie dont on se préoccupe tant n'est pas celle d'une langue mais celle d'une pratique elle-même vecteur de domination sociale. De ce point de vue, le français lui-même s'appauvrit et se marginalise avec ou sans l'aide de l'anglais.

Sur ces questions, et c'est aussi ce qu'aura fait apparaître ce « débat » sur l'université, on aura observé que le sens commun de la nécessité de l'anglais pour CV, lettres de motivation et pour la « communication », avait fait bien du chemin, allant jusqu'à considérer qu'en effet, Shakespeare, tout ça... L'importance des LSH demeure ainsi largement à clarifier, et pour commencer, au sein des universités. ●

▼

L'hégémonie dont on se préoccupe tant n'est pas celle d'une langue mais celle d'une pratique, vecteur de domination sociale. De ce point de vue, le français lui-même s'appauvrit et se marginalise avec ou sans l'aide de l'anglais.

▲

La pluralité linguistique et culturelle menacée

→ par Antoine Ventura, MCF Amérique Latine, université Bordeaux-Montaigne

La diversité des langues est une composante essentielle de la pluralité culturelle. Les départements de langue sont pourtant contraints pas les restrictions budgétaires et la vision utilitariste introduite par la langue vivante obligatoire pour tous. Un changement conceptuel s'opère vers la prestation de service et s'accompagne d'une dégradation des conditions de travail, notamment chez les intervenants non titulaires.

À l'Université Bordeaux-Montaigne (ex-Bordeaux 3), une part importante de l'identité collective repose sur l'existence d'un grand nombre de langues enseignées : allemand, anglais, arabe, basque, catalan, coréen, chinois, espagnol, grec moderne et ancien, hébreu moderne, italien, japonais, latin, occitan, polonais, portugais, roumain, russe, serbo-croate, slovaque, suédois, tchèque, turc (voir la charte graphique de l'établissement). Les effectifs étudiants de la plus grosse des trois UFR, Langues et Civilisations, l'attestent : 6 145 sur une population totale de 15 045.

On tremble, régulièrement, de voir certaines langues (« à faibles effectifs ») disparaître du fait de restrictions budgétaires, de l'extrême rareté des postes proposés aux concours de l'enseignement secondaire, ou faute de postes de MCF (pour certaines langues « rares », la formation peut dépendre d'un seul lecteur).

L'un des principaux enjeux est donc de continuer d'exister, de faire perdurer cette diversité culturelle ouverte à tous. Ceci est valable, du reste, pour des langues ni « rares » ni à faibles effectifs, comme l'allemand, l'italien, voire l'espagnol, tandis que d'autres, évoluent vers le trop-plein, et donc des difficultés d'encadrement, tels l'anglais, le japonais ou le LEA

anglais-espagnol. En espagnol, il semble que la courbe des effectifs, depuis les années 1990, ait suivi celle du nombre de postes aux concours : de ces années fastes à plus de 800 postes au CAPES à moins de 300 ces derniers temps. Le déterminisme démographique (*baby boomers* partant en retraite) n'explique pas tout, comme les années Darcos-Pécresse l'ont

appris aux plus confiants. L'autre enjeu, de taille, est d'ordre conceptuel et culturel. Il découle de l'obligation pour tout étudiant de choisir une langue vivante ; du développement, de ce fait, de CLES et CLUB ; de la prestation de service grandissante qui s'im-

pose, par-là même, aux départements de « langue », dont l'une des conséquences est la multiplication des postes de non-titulaires. En effet, qu'entend-on par « langues », au sein des formations universitaires ? S'agit-il seulement de fournir des moyens de communication minimaux à des floppées d'étudiants ? Les langues, à l'Université, n'existent pas en tant que telles. En France, aucune UFR ou département ou institut ne se dit « de langue espagnole », mais « d'études hispaniques » ou « ibériques et ibéro-américaines », et autres variantes. « Espagnol » s'emploie (comme anglais, grec, polonais, etc.), par commodité. Il s'agit de formations polyvalentes. Les

cours se répartissent en trois tiers, de la langue, de la littérature et de la « civilisation », parfois de l'histoire de l'art et du cinéma. La crainte des enseignants-chercheurs des départements et des équipes d'accueil de langues, littératures et civilisations est de voir le réductionnisme évoqué ci-dessus se généraliser, dans le cadre de projets tels que celui de « Maison des langues » (et des cultures ?) ou dans celui de fusions d'établissements.

L'enseignement des langues mis en crise

Autre enjeu, la dématérialisation de la formation, par les dispositifs numériques. La question étant : comment enseigner une langue vivante en situation virtuelle ? À Bordeaux-Montaigne, en formation à distance, les cours magistraux ne seront plus rémunérés (rentrée 2014), seuls des TD numériques le seront : n'y a-t-il pas là un risque de dérive vers la conception de formations limitées à l'enseignement de langues pour la communication ? On somme les universités de définir leur « politique des langues ». Mais comment définir une « politique » sans connaître les moyens disponibles ? Comment savoir si le taux d'encadrement de l'anglais et du japonais pourra être renforcé tandis que la tendance est au gel de postes ? Il faudrait déjà être en mesure d'accueillir tous les postulants, sans appliquer de *numerus clausus*.

On ne peut espérer tout régler par le redéploiement de postes vacants. Ni par la mesure du taux de présence sur les deux premiers mois de cours. Des armées de lecteurs et chargés de TD, ont servi, jusqu'à présent, de variable d'ajustement. Mais les conditions de travail des premiers se dégradent, à Bordeaux 3, car on en exige un service horaire plus élevé (inscrit dans la loi) pour le même salaire, en ignorant, par la force des choses, que ce sont souvent des doctorants. Et certains collègues ont accepté des postes d'enseignant à 496 heures. On ne vise plus l'amélioration de la qualité de la formation, mais son effectuation. Si l'Université n'est pas en crise, au sens où son rôle et son efficacité restent avérés, elle est, pour le moins, mise en crise. ●

▼
Si l'Université n'est pas en crise, au sens où son rôle et son efficacité restent avérés, elle est, pour le moins, mise en crise.
▲



Langues étrangères et numérique : guerre ou alliance ?

→ par Ghalib Al Hakkak, PRAG d'arabe, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le numérique a fait son entrée à l'université depuis quelques années déjà. Entre pratiques innovantes et évolutions pédagogiques, quelles sont les incidences et quels sont les risques pour les étudiants ?

Les langues étrangères sont vitales dans un monde en mutation. Le défi pour l'université est d'autant plus grand que l'offre linguistique jusqu'au baccalauréat est trop pauvre et étrangement anachronique.

Comment maîtriser les langues déjà étudiées, comment apprendre sans retard d'autres langues, tout en faisant des études supérieures exigeantes⁽¹⁾ ? En quoi le numérique peut-il aider à relever le défi ? L'ordinateur peut-il remplacer le professeur de langues ? L'enseignement des langues à distance peut-il être efficace ?

Le propos dans ces quelques lignes est de souligner deux impossibilités : le tout numérique d'un côté et le zéro numérique de l'autre. Dans les deux cas, il s'agirait d'une tromperie. L'apprentissage d'une langue étrangère exige de la méthode pour trouver le chemin le plus court et le plus juste, mais une méthode adaptée à chaque situation. Les élèves n'ont quasiment jamais le même bagage. Le rythme du travail, la nature de la perception du son et de l'image, la langue dite maternelle, toujours en embuscade, la culture personnelle, l'expérience de vie, la motivation et les projets liés à la langue étudiée, sont autant d'éléments qui nous différencient face à une nouvelle langue. Seul un spécialiste de l'enseignement des langues, formé comme tel, saura adapter les moyens disponibles pour accompagner chaque élève, à chaque pas du parcours. Lui seul peut écouter, lire, observer et diagnostiquer les problèmes spécifiques à chaque étudiant, puis

y apporter les solutions qu'il faut. L'enseignant, contrairement à l'ordinateur, écoute, anime un groupe. Il met en valeur les acquis antérieurs de chacun. Il fait aimer la culture que véhicule la langue étrangère. Il donne les conseils appropriés, pour résoudre un problème, pour développer un projet, lancer une recherche, une action.

Mais le professeur, pour bien enseigner une langue – aujourd'hui –, ne peut plus se passer du numérique. Celui-ci, autant que les connaissances linguistiques, constitue un outil formidable et désormais indispensable. Pourquoi ?

- Parce qu'il permet à tous les étudiants de réécouter ou de revoir, après le cours, des enregistrements et des vidéos mis en place par l'enseignant notamment pour leur éviter d'être « dépassés » par le rythme ou à cause d'une absence ou d'une difficulté passagère. Les révisions en deviennent également plus efficaces.
- Parce qu'il permet de débarrasser le cours de cette part de répétition et d'exercice scolaire que chaque étudiant peut faire de son côté. La séance du cours peut ainsi se concentrer sur la méthodologie, la culture, sur ce « plus » qui donne envie d'apprendre la langue.
- Parce qu'il permet l'introduction d'ouvertures multiples pour avoir davantage envie de progresser et d'exploiter les acquis linguistiques pour mieux étudier les autres disciplines.

Le danger du tout numérique

Or ce schéma ne pourrait se réaliser sans outil vivant, évoluant pour se rapprocher le plus possible des besoins de chacun et du groupe. Cet outil est nécessairement un manuel en ligne. Un manuel actualisé au fur et à mesure, en interaction étroite avec les étudiants qui suivent les cours. Seul le numérique permet un tel ajustement régulier. Un manuel imprimé est un outil mort. Non seulement il fait subir ses insuffisances, mais il écarte toute utilisation collective (profes-

seur-élèves) d'un outil vivant et modifiable. Chaque professeur doit-il donc fabriquer son propre manuel en ligne ? Non. L'éducation nationale et l'enseignement supérieur ont les moyens de mettre en place un dispositif général permettant à partir d'une matière commune de personnaliser, d'enrichir, d'adapter le contenu aux besoins locaux. Techniquement, ce n'est plus aujourd'hui une difficulté. L'enseignement des langues étrangères en sortira gagnant, plus dense, plus efficace.

En revanche, le tout numérique est non seulement une illusion, mais un danger. Il tue le savoir. Celui-ci ne peut se développer qu'en communauté, par le contact entre professeur et élèves. L'enseignement, c'est l'une des rares situations dans lesquelles celui qui « donne » s'enrichit autrement que par l'argent. Priver les étudiants d'un professeur menacerait la réalité de l'apprentissage ; priver le professeur de ses étudiants appauvrirait son savoir et ses recherches.

L'enseignement en langues étrangères, pour ne pas dire en anglais, peut avoir son utilité, mais à deux conditions : que les étudiants aient un niveau suffisant ; que l'enseignement soit dispensé par des spécialistes de la discipline et non par des enseignants linguistes. L'enseignement des langues dans le supérieur souffre de l'ambiguïté de ses objectifs et de l'insuffisance des moyens consacrés à la formation linguistique. Il y a trop peu de cours consacrés à la langue comme une globalité et non comme « langue de spécialité », visant l'objet linguistique et non un savoir disciplinaire. Pour inverser cette situation, il faut une carte plus riche en langues étrangères, dépassant les frontières de l'Europe, plus de professeurs qualifiés, et aussi un soutien numérique actif et généralisé. ●

(1) Précisons qu'il ne s'agit pas ici d'évoquer les formations spécialisées en langues et civilisations, mais des apprentissages linguistiques s'ajoutant à la discipline de spécialité pour lesquels les horaires en présentiel sont limités (à 2 heures en général).

▼
Priver les étudiants d'un professeur menacerait la réalité de l'apprentissage ; priver le professeur de ses étudiants appauvrirait son savoir et ses recherches.
▲

Manuscrit coran bihari, Inde xvi^e siècle



© Didier Chamma

Le diktat de la publication anglophone

→ par Heidi Charvin, assesseur de la 16^e section CNU

Depuis que le contenu du processus de Bologne a essaimé dans toute l'Europe, mesurer la valeur productive de l'enseignant-chercheur est une obsession galopante. Cette obsession n'a pas échappé à la 16^e section du CNU puisque celle-ci, dès son installation, s'est penchée sur les questions de la modification des critères de qualification et du choix des revues qualifiantes.

Un des premiers débats ayant conduit à d'âpres discussions a été celui d'augmenter ou non les critères de qualification PU en exigeant au moins une publication à facteur d'impact supérieur à 1. Or, en psychologie, si certaines sous-disciplines ont un panel important de revues de facteur d'impact égal ou supérieur à 1, d'autres ont un nombre extrêmement restreint de revues atteignant ce critère.

Après de vives discussions, la section a décidé de refuser le diktat du facteur d'impact. S'il existe une liste de revues qualifiantes, leur facteur d'impact n'entre pas dans les critères.

Cette réflexion autour des revues a amené la section à prendre conscience que les revues à fort impact étaient avant tout anglophones, car les plus lues. L'ouverture à l'international des publications est une dimension reconnue nécessaire par la section (faire connaître au plus grand nombre les avancées scientifiques des travaux universitaires français). En revanche, à nouveau, un débat s'est établi autour de la question de savoir si la communication à l'international devait se faire dans une revue anglophone ou dans n'importe quelle revue internationale indexée dans les bases de données qualifiantes ? La section a statué en faveur de revues internationales de langue anglaise ou non.

De fil en aiguille, les échanges se sont portés vers le changement de valeur des publications de langue française. À moins large spectre de lecteurs, elles subissent des difficultés financières car elles sont moins lues mais aussi moins courues que les revues anglophones. Une délégation de la Conférence des publications de psychologie en langue française a demandé à être reçue par la 16^e section. Le bureau de la section l'a

rencontrée et trois points auront retenu plus particulièrement l'attention de ce dernier.

De l'intérêt des publications en langue française

Le premier est qu'à la date de la rencontre (24 mai 2012), parmi les revues jugées comme qualifiantes par l'AERES, 42 revues anglophones ne comportaient pas de facteur d'impact.

Le deuxième est l'intérêt scientifique de publier dans la langue natale et plus particulièrement française. En effet, la conceptualisation théorique s'avère plus accessible dans la langue maternelle, à moins d'être parfaitement polyglotte. Mais plus encore, le formatage des publications, notamment anglophones, n'est pas anodin.

Il répond au mode de pensée de la langue de publication. Les informaticiens français l'ont en leur temps bien compris lorsque Goupil perdit la bataille de la production des micro-ordinateurs (face à IBM, Apple et Olivetti) : ils avaient conclu qu'ils perdaient la bataille de la pensée car le langage de programmation des

ordinateurs est construit sur la logique de pensée de ses créateurs. Or, la structure de pensée n'est pas la même d'une langue à une autre. Leur conclusion était qu'ils auraient désormais un temps de retard dans la recherche informatique, qu'ils ne seraient que des « suiveurs ». La suite des événements leur a donné raison.

Le troisième intérêt de la publication en langue française repose sur la valeur ajoutée de la diffusion des connaissances auprès d'un public non académique. Présentée comme l'une des missions des enseignants-chercheurs dans la loi ESR 2013, cette diffusion entraîne un recul relatif sur la question des publications devenues non

▼
La conceptualisation théorique s'avère plus accessible dans la langue maternelle, à moins d'être parfaitement polyglotte.
 ▲



valorisantes, du type chapitre d'ouvrage, ouvrage, publications à large public, etc. Ces éléments transmis à la section CNU ont incité cette dernière à changer son regard sur les publications françaises, mais également à prendre en considération dans le nombre minimum de publications qualifiantes PU, un ouvrage, au travers duquel l'auteur aura eu l'opportunité d'élargir son travail conceptuel qui dépasse le formatage strict et réducteur des revues. Plus largement, les interrogations de la 16^e section marquent, au regard de la récente transformation et réduction du mode de publication scientifique, une prise de conscience de l'intérêt à préserver la richesse du travail conceptuel pour lequel les chercheurs français sont reconnus dans le monde entier. ●

Sur la notion de « disciplines à faibles effectifs » et ses impasses

→ par Marie-Pierre Noël, professeur de langue et littérature grecques, université Paul-Valéry (UM3), présidente de l'APLAES (Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur)

Il est nécessaire de clarifier le rapport entre « filière ou spécialité » et « discipline ». L'actuelle confusion menace nos disciplines et, plus généralement, nombre de langues enseignées à l'université.

Les langues anciennes ont été récemment à l'honneur dans le monde universitaire, mais pour de mauvaises raisons. Elles ont en effet servi de laboratoire pour réfléchir à ce que l'on nomme « les disciplines à faibles effectifs (ou rares) » et à leur avenir. D'où leur présence récurrente dans les médias (où les journalistes se sont mis à vanter le regroupement nécessaire des rares étudiants de Lettres classiques entre plusieurs universités, quitte à ce que lesdits étudiants soient formés dans différents lieux par visioconférence sans jamais rencontrer leurs enseignants), dans les cabinets ministériels, ou encore au CNU (une commission « petites disciplines » de la CP-CPU s'efforce de réfléchir à l'avenir de nos disciplines pour le bien commun). Mais, dans le contexte actuel, les considérer comme des « disciplines à faibles effectifs » (ou « petites disciplines »), qu'il faut soutenir nationalement, n'est-ce pas déjà une façon de les désigner comme autant de poids morts, comme un facteur d'alourdissement de la dette publique ?

D'autant que nous ne sommes pas vraiment des « disciplines à petits effectifs », seule notre filière « Lettres classiques » pouvant

être considérée comme telle. La confusion entre les deux niveaux de formation concernés est en réalité très dangereuse et menace non seulement nos disciplines, mais aussi, plus généralement, nombre de langues enseignées à l'université.

Il faut en effet distinguer, de façon générale, « filière » et « discipline », cours proposés aux spécialistes (« filière », pour nous « Lettres Classiques ») et cours proposés aux non-spécialistes (« disciplines », pour nous « latin » et/ou « grec »). Si, dans la plupart des universités, seuls les effectifs de spécialité sont retenus pour calculer le taux d'encadrement de tel ou tel département, c'est là un mode de calcul inique, dont tous devraient s'indigner.

Ainsi, nous constatons que les étudiants non-spécialistes affluent dans nos cours. Une formation en latin ou en grec, qu'il s'agisse de langue, de littérature ou de civilisation, leur semble, à eux, indispensable pour réussir dans la filière qu'ils ont choisie, mais leur a trop souvent été refusée dans le secondaire. Il y a bien une demande de formation en langues anciennes, et elle n'est pas satisfaite. Il ne faut donc pas se contenter de poser les problèmes seulement au niveau de l'université, mais il faut réfléchir de façon plus large sur la formation dispensée du secondaire à l'université. Jusqu'à présent, pourtant, on constate que cela n'a pas été fait. En effet, si l'on cherche à décourager au collège l'enseignement du grec, dans les classes préparatoires aux grandes écoles littéraires, depuis la rentrée 2007, a été introduit en hypokhâgne un enseignement obligatoire de « Langues et cultures de l'antiquité » (3 heures). À l'université, en revanche, l'en-

seignement des deux langues n'est obligatoire à aucun niveau du cursus. On constate donc qu'il existe dans le système français un enseignement à deux vitesses, dont la logique échappe, mais qui est clairement inégalitaire. Pourquoi en effet refuse-t-on

aux étudiants des universités une formation jugée indispensable dans les CPGE ?

Enfin, puisque les « disciplines » que sont les langues anciennes ne sont pas menacées, si du moins on veut bien reconnaître leur rôle réel de formation dans toutes les filières universitaires, pourquoi ne pas accepter l'idée qu'une « filière Lettres classiques » n'attire pas nécessairement la foule des étudiants en première année, tout en lui donnant les moyens d'être plus attractive ? Les « Lettres classiques » sont en effet une des plus exigeantes filières. Il s'agit de se former à la langue et la littérature françaises, à la langue, la littérature et la civilisation latines, et à la langue, la littérature et la civilisation grecques, presque trois fois donc



ce que l'on demande à un spécialiste de langues vivantes. Mais cette trivalence n'est pas compatible avec les volumes horaires dévolus à tous les enseignements dans les maquettes, de sorte que les futurs candidats au CAPES de Lettres mis en place cette année ont vu dès la rentrée leurs heures de préparation en latin et en grec en M1 amputées gravement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle ne peut être compensée entièrement par la formation dispensée en licence : les étudiants qui s'inscrivent dans cette filière sont souvent débutants en grec, voire en latin ou dans les deux langues. Avec de telles mesures, nous craignons qu'à l'avenir les étudiants en Lettres classiques, pourtant très motivés, ne se découragent, ce qui aggraverait considérablement la pénurie actuelle d'enseignants dans cette filière. Ce qui frappe, c'est l'absence de réflexion à un niveau européen, qui permettrait de repenser à nouveaux frais le rapport entre « filière ou spécialité » et « discipline ». Ainsi, la formation en *Classics* est une des plus recherchées en Grande-Bretagne, parce que sa pluridisciplinarité est un gage d'ouverture d'esprit et de culture, préalable à la spécialisation. Faut-il accepter que, dans notre pays, seules les élites formées dans les CPGE aient le privilège de la non-spécialisation, et que l'université ne doive former désormais que des techniciens ? ●

▼
Faut-il accepter que, dans
notre pays, seules les élites
aient le privilège de
la non-spécialisation, et que
l'Université ne doive former
désormais que des techniciens ?
▲

La diversité des langues vivantes menacée

Le code de l'éducation précise dans l'art. L.121-3 que « la maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement ». Or, le statut de l'anglais comme langue véhiculaire semble de moins en moins contesté dans l'enseignement supérieur, reléguant les autres langues vivantes au second plan, quand elles ne sont pas déclarées inutiles.

Évry : LV2 optionnelle

→ par Heike Romoth, agrégée d'allemand, université d'Évry

De plus en plus rares sont les formations qui prévoient une seconde langue vivante (après l'anglais) dans les maquettes. Les exceptions se situent souvent en lettres et en sciences humaines et sociales. Cet état de fait conduit à la remise en question de la diversité des parcours, à un manque d'ouverture vers d'autres cultures que celles des pays anglophones, et, à long terme, à la réception exclusive des travaux de recherche en langue anglaise par les chercheurs français. Les restrictions budgétaires actuelles dans les universités aggravent cette situation, y compris dans celles qui avaient fait d'autres choix, comme l'université

d'Évry ; l'apprentissage de deux langues y était obligatoire avant que, dans le contexte de l'austérité budgétaire, la direction en décide autrement à la rentrée 2013.

▼
Dans les filières qui maintiennent le choix de la LV1 et la possibilité de poursuivre l'acquisition d'une seconde langue, les conditions d'apprentissage sont souvent dissuasives pour les étudiants.
▲

Par ailleurs, dans les filières qui maintiennent le choix de la LV1 et la possibilité de poursuivre l'acquisition d'une seconde langue, les conditions d'apprentissage sont souvent dissuasives pour les étudiants : mutualisations de plusieurs filières, ce qui rend l'enseignement d'une langue de spécialité impossible ; regroupements de différents niveaux, rendant la progression aléatoire, voire illusoire ; apprentissage dans des salles multimédia, où

l'étudiant fait des exercices de compréhension et de grammaire autocorrectifs sans possibilité d'expression orale ou écrite. Dans ces centres, l'enseignant se transforme en tuteur qui passe dans les rangs pour conseiller les étudiants sur les activités à réaliser devant l'écran.

Attrait des nouvelles technologies pour un public de jeunes adultes, individualisation du parcours par l'autoformation, pédagogie différenciée : voilà des expressions qui sonnent bien, sans pour autant correspondre à un concept pédagogique axé sur la pratique des langues vivantes. L'emploi de ces mots-clés de la pédagogie marchande dans l'enseignement supérieur vise avant tout à occulter le but réel de ce type de formations : réaliser une partie des économies imposée aux universités autonomes au détriment de la réussite des étudiants et en dénaturant le métier des enseignants. ●

Paris 6 : sans anglais, point de salut

→ par Nathalie Larroutou, agrégée d'anglais, université Paris 6

À l'université Pierre et Marie Curie, ce sera bientôt *English only* ! Depuis la rentrée 2013, le seul enseignement de langue étrangère dispensé en licence et validé par des ECTS est désormais l'anglais. Plus préoccupant encore, les nouvelles maquettes de formation ne font aucune place à l'apprentissage d'une seconde langue vivante. Les enseignants du département des langues en ont été informés peu avant l'été. Confrontés à la soudaineté et la radicalité d'une telle décision, ils n'obtiennent qu'une injonction à trouver par eux-mêmes des solutions de fortune : accorder par exemple un « bonus » à l'étudiant qui, en plus de l'anglais, suit un cours dans une autre langue. Il s'avère difficile, dans une université scientifique comme l'UPMC, de contester le bien-fondé d'une telle décision : chacun y est si bien pénétré de la nécessité pour un scientifique de maîtriser l'anglais, que le primat donné à cette langue ne souffre pas de discussion. Cela explique peut-être pourquoi le vote des nouvelles maquettes n'a suscité aucun débat sur les perspectives laissées aux

autres langues, et que toute tentative de défendre la diversité linguistique à l'université risque d'être perçue comme un combat d'arrière-garde, soupçonné de nuire à la bonne insertion professionnelle des étudiants. Pour autant, la mention « anglais obligatoire » suffira-t-elle à améliorer la formation dans cette langue ? La réforme ne prévoit ni davantage d'heures d'enseignement, ni de moyens supplémentaires pour l'anglais. L'abandon des autres langues empêche en revanche l'UPMC de s'appuyer sur une stratégie de diversification des profils linguistiques de ses étudiants, qui peut être déterminante sur le marché du travail, et d'atteindre ses objectifs en matière de mobilité étudiante.

▼
L'abandon des autres langues empêche l'UPMC de s'appuyer sur une stratégie de diversification des profils linguistiques de ses étudiants, qui peut être déterminante sur le marché du travail, et d'atteindre ses objectifs en matière de mobilité étudiante.
▲

Le pronostic vital des « autres » langues, comme on les désigne désormais, est engagé. Face à la diminution de leurs effectifs, les enseignants concernés n'ont aucune visibilité

sur leur activité des six prochains mois et peuvent craindre pour la pérennité de leur emploi. Les instances dirigeantes ne leur ont apporté aucune garantie à ce sujet au-delà de l'année universitaire 2013/14.

Au moment où d'autres universités valorisent la diversité linguistique comme terreau de la créativité scientifique, il est regrettable que l'UPMC emprunte une voie de repli, synonyme d'appauvrissement de son offre de formation, et contraire à son ambition de rayonnement international. ●

Des emplois au rabais

→ par Anne-Véronique Fabre,
secteur SDP, enseignante en FLE, CUEF Perpignan

La situation des enseignants en FLE témoigne du mépris et du manque de considération des ministères. Il faut dénoncer le maintien de la précarité de l'emploi de ces enseignants.

Des solutions existent : requalifier les CDD en CDI et titulariser sans voie de concours.

Le FLE s'inscrit dans le champ de la didactique des langues et des cultures avec des enjeux et des acteurs qui lui sont propres. Il a fortement évolué ces quinze dernières années.

La loi LRU et le passage des universités aux Responsabilités et compétences élargies (RCE) ont entraîné la disparition du cadre national de gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche. Jusqu'alors employés comme vacataires souvent dits « faux vacataires », les enseignants de FLE, toujours dans la précarité, multiplient pour la plupart des CDD sans avenir et parfois des CDI. Mais les difficultés financières des établissements les incitent aujourd'hui à retourner à une forme d'exploitation plus rentable et l'on voit ainsi refluer les auto-entrepreneurs faisant des vacances à l'Université.

Avec le déficit chronique des universités causé par la LRU et les RCE, les frais d'inscription en FLE explosent, alors qu'ils étaient plus ou moins élevés mais non prohibitifs et souvent gratuits pour certaines prestations (mises à niveau). Les centres universitaires deviennent des « centres de profit » constituant des marges au-delà de l'équilibre des comptes. Ces frais ne servent pas à mieux payer les personnels, loin de là, mais à alimenter les gargantuesques administrations issues des fusions ou coopérations d'établissements. Il faut parallèlement faire des économies d'échelle et tous les projets d'amélioration de la situation des enseignants FLE sont revus à la baisse ou abandonnés. Le système relativement simple des diplômes (CPLF, DEF, DSEF) en synergie avec les Rela-

tions Internationales, est devenu un système plus complexe de certifications et de diplômes (DELF-DALF, TCF TP, TCF-ANF, TCF-DAP, DU, DUEF, etc.). En amont des relations internationales, on s'intéresse souvent à tel ou tel pays en premier lieu comme gisement d'étudiants avec une ghettoïsation par l'inclusion dans une sphère d'activités marchandes (SAIC), sans intégration dans le tissu facultaire des universités.

L'accès par voie de qualification (formation universitaire adaptée) et par voie de concours aux postes de FLE dans les universités et dans l'Éducation nationale constitue donc toujours le principal enjeu, de même que le frein à la marchandisation d'un enseignement certes lucratif, mais dégradé quand il néglige ceux qui le font vivre, les enseignants.

En effet, malgré les besoins pérennes dans les universités, lycées, collèges et écoles primaires et la politique de diffusion du français à l'étranger, les étudiants qui apprennent cette langue, en France et dans le monde, participant ainsi à cette culture du français dans le monde, seraient étonnés de connaître la situation matérielle et professionnelle de leurs enseignants, qui, sans accès à la fonction d'État par voie de concours, exercent leur métier dans une précarité continue au sein de nos institutions publiques. La discipline ne dispo-

sant pas de CAPES, ces enseignants sont voués à un parcours du combattant peu favorable à leur évolution personnelle et professionnelle tandis que nos institutions font bon usage de ces personnels tenus par la passion et la motivation du contact avec un public étranger.

Faire appliquer la loi Sauvadet

La loi dite Sauvadet, comme le dénonçaient la FSU, et surtout le SNESUP dès le début, n'a permis aucune titularisation d'enseignants. Quant à l'enseignant FLE qui arriverait miraculeusement au bout du processus Sauvadet (dossier difficile à monter pour de nombreuses

raisons), il se voit proposer un concours réservé en lettres modernes pour atterrir en collège alors que les besoins en FLE sont permanents dans les universités.

Alors que les universités mettent en articulation les formations linguistiques délivrées aux étudiants étrangers et les cursus des filières FLE,

Les frais d'inscriptions ne servent pas à mieux payer les personnels, loin de là, mais à alimenter les gargantuesques administrations issues des fusions ou coopérations d'établissements.

que les ministères français et leurs opérateurs (MAE, AEFÉ, MEN, ministère de la Culture, Campus France, DGLFLF) poursuivent une politique de diffusion du français à l'étranger et de planification linguistique, un raisonnement à court terme – des économies sur le dos des enseignants et des structures FLE, le choix de laisser le secteur privé occuper le marché –, manifeste au final un mépris assez grand (mais hypocritement caché derrière de beaux discours) envers les étudiants étrangers. Pendant ce temps-là, le Canada fait le plein et le rayonnement français, tant vanté par les gouvernements successifs, a du plomb dans l'aile. La déprime a largement gagné la profession, qui ne cherche même plus à lutter, les soutiens se font rares, les syndicats et les collègues étant accaparés par les fuites qui se multiplient et coulent le navire « enseignement supérieur ».

Un dossier du mensuel du SNESUP sera consacré à la précarité dans le supérieur, d'où un appel à témoignages dans le domaine du FLE. Vous pouvez envoyer vos contributions à fle@snesup.fr.



© Maîtreprofealmarselle.blogspot.fr

Petits rappels et conseils en milieu dématérialisé

→ par Antonio Freitas, responsable du secteur CNU

Antares, Galaxie, Electra, Helios... c'est moderne, c'est le progrès ! Auparavant, derrière la vitrine, c'était surtout des agents administratifs dans nos établissements ou au ministère, qui pouvaient nous informer, nous conseiller, et ils ne sont plus là.

Aujourd'hui, accéder à ces applications avec une ergonomie pas toujours au niveau devient un jeu de piste pour de nombreux collègues qui n'ont pas eu la chance de naître avec une souris dans la main.

Le premier site à conseiller est le site de *Galaxie* : www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html. C'est un peu long à taper au clavier ! Utilisez plutôt un moteur de recherche avec les mots clés « galaxie », « gouv.fr ». Cette page contient l'ensemble des informations qui vous seront utiles, calendriers, explications des procédures, conseils de rédaction, ainsi que les liens d'accès à vos candidatures.

Autre site fortement conseillé : <http://cpcnu.fr>.

Vous y trouverez de nombreuses informations liées à l'activité de la CP-CNU ainsi qu'une présentation de toutes les sections CNU. Un grand nombre de réponses à vos questions vous seront apportées, la principale étant les recommandations spécifiques à chaque section pour la constitution de votre dossier.

QUELQUES POINTS CLÉS POUR LA CAMPAGNE DE CETTE ANNÉE

• Qualification

Vous avez transmis votre dossier de qualification pour le 19 décembre à minuit heure de paris. Vous pouvez renseigner la fiche SNESUP de synthèse disponible ici (<http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3756>) et l'envoyer au format papier au siège du Snesup ou par voie électronique (cnu@snesup). Ces fiches seront transmises à nos élus pour qu'ils aient en main des éléments d'appui pour statuer sur votre candidature⁽¹⁾.

Les résultats seront affichés par le ministère fin février. Cependant, nos élus pourront vous informer sur votre candidature et seulement la vôtre (car seul l'affichage du ministère à un caractère officiel). Si votre candidature à la qualification dans une même section n'aboutit pas deux années consécutives, vous aurez jusqu'au 8 mars 2014 pour faire appel au groupe en vous adressant au ministère de l'ESR.

Nouveauté : cette année, vous aurez sept jours francs pour envoyer votre rapport d'activité aux rapporteurs après réception de la notification ministérielle. La procé-

dure d'appel contient une audition devant les bureaux des sections composant le groupe. Certains groupes auditionnent courant juin, d'autres courant septembre.

• Promotion

Vous pourrez faire acte de candidature, rédiger votre rapport d'activité sur *Electra* du 23 janvier 2013 au 18 février 2014 à 16 heures. Pour votre première identification, c'est votre *numen* qui vous est demandé ainsi que votre date de naissance. Votre établissement peut vous communiquer votre *numen*. Vous disposerez de la période du 25 mars au 31 mars 2014 pour apporter vos observations sur les avis des CA de votre établissement.

• CRCT

Nouveauté : cette année, il y a une phase de recensement des candidats à un CRCT réalisée par votre établissement du 13 décembre au 20 janvier. Contactez les services centraux si l'information n'est pas arrivée jusqu'à vous. Vous disposerez ensuite de la période du 20 février 2014 au 4 mars 2014 pour déposer en ligne votre projet de CRCT. ●

(1) Même processus pour les fiches promotion et CRCT.

RAPPORT PÊCHEUR

Fonction publique : je t'aime, moi non plus...

→ par Stéphane Tassel

Début novembre, Bernard Pêcheur, président de la section de l'administration du Conseil d'État, a remis son rapport sur l'avenir de la fonction publique au Premier ministre. Brève analyse.

La mission qui lui avait été confiée consistait à identifier les enjeux majeurs auxquels sera confrontée la fonction publique dans les années à venir, et de proposer des évolutions des modes de recrutement, de rémunération, de gestion et d'organisation des carrières des personnels. En revenant sur l'évolution de la fonction publique, notant avec justesse les principes et valeurs qui ont prévalu à sa constitution, dans des termes – il faut le souligner – devenus rares ces dernières années, ce rapport remet en scène la fonction publique, ses personnels.

Pourtant s'il s'attache à rappeler que le statut de la fonction publique, loin d'être un obstacle, a rendu possibles les nombreuses évolutions nécessaires, il n'en demeure pas moins critique quant à certains fondements collectifs qui prévalent notamment en matière salariale en proposant par exemple « d'abandonner le critère exclusif du diplôme » ou « d'écarter toute forme d'indexation ».

Nous aurions pu attendre un rapport prospectif et audacieux dans ses propositions. Or il semble contraint par le contexte budgétaire. Il fait l'impasse sur les besoins et attentes des agents en termes de formation, d'évolution des missions ou encore de qualifications. Le document feint d'ignorer l'évolution des besoins de la société au regard des évolutions démographiques, culturelles et économiques de notre pays. Pas plus qu'il n'interroge les besoins des usagers ni la manière de les associer mieux aux décisions à prendre.

Ce document ne doit pas préempter l'avenir. Certaines pistes sont à proscrire : la généralisation de recrutement sur profil « au fil de l'eau », le recours à l'intérim... La rationalisation des cadres d'emploi ou de recrutement comme les réalités et la richesse des différents versants de la fonction publique. En s'attachant à resituer le rôle que jouent les services publics et la fonction publique dans notre société, il reconnaît le rôle



© L'Humanité

des administrations, des agents dans la production de la valeur. Les réformes doivent se faire avec des agents qui n'ont pas été « épargnés » ces dernières années (salaires, emploi, restructuration de services...). Il fait le constat du creusement des inégalités entre agents, par exemple de salaires, et le recours important aux non titulaires...

Le débat qui s'ouvre est par conséquent important. Il doit montrer dans les actes que la fonction publique – dont les évolutions sont à mettre en perspective – est une richesse qu'il convient de défendre et de réinvestir durablement. ●

Se saisir de l'outil de dialogue social

→ par Jean-Luc Godet, membre du secteur Situation des personnels

La LRU a rendu obligatoire pour tous les établissements de présenter un bilan social au CT, pour favoriser le dialogue social. Les informations concernant les ressources humaines y sont publiées, de façon très hétérogène d'un établissement à l'autre, et rarement liées aux données budgétaires. Occasion pour les syndicats d'agir contre l'austérité.

Le Bilan social (BS) est imposé aux entreprises de plus de 300 salariés depuis 1982⁽¹⁾. En 1988, il l'est aux hôpitaux publics ; en 1994 à la Fonction publique (FP) territoriale. Avec la loi LRU de 2007 (art. 16), c'est au tour des universités. Enfin, le décret de 2011 relatif aux Comités techniques (CT) dans les administrations et les établissements publics de l'État stipule que les CT « reçoivent communication et débattent » d'un BS qui doit être « établi annuellement. Il indique les moyens, notamment budgétaires et en personnel [...] et comprend toute information utile eu égard aux compétences » des CT⁽²⁾. Ces phrases lapidaires devraient être prochainement

formées en « entreprises » par la loi LRU. Une congruence a d'emblée été posée entre établissement ou service, CT et BS. Il y a certes le souci que l'administration locale maîtrise les données qui la concernent en matière de « Ressources humaines » (RH) en l'obligeant à un exercice de (relative) transparence. L'objectif est aussi d'associer les organisations syndicales à la « prise de conscience partagée » et au réalisme gestionnaire, ce qui est résumé dans le concept de « dialogue social ». L'appartenance à l'entreprise « université X » doit se substituer à l'esprit de service public. Bien sûr, il y a des limites à la cogestion, car le CT ne vote pas le BS ; il se contente d'en « débattre ».



La communauté universitaire au-delà des chiffres ?

Il faut aussi exiger dans chaque établissement que les données budgétaires liées à la masse salariale apparaissent dans les BS de façon détaillée.

complétées par un arrêté dérivant une liste d'indicateurs à inclure dans les BS de la FP d'État (FPE). Les chronologies ne sont jamais anodines. Les règles de gestion du privé ont été progressivement étendues à la FP et, au sein de la FPE, d'abord aux universités trans-

Mais son attention est ici focalisée sur la situation locale, son évolution, sans qu'un travail équivalent soit disponible à une échelle nationale et a fortiori européenne. Aussi la précarité, le manque de personnels sont-ils vus comme un problème spécifique à l'établissement, devant être

résolus à ce niveau. De façon symptomatique, les « moyens budgétaires » mentionnés dans le décret de 2011 comme une rubrique du BS ne sont qu'accessoires dans les BS rendus publics par les établissements ; ceux-ci se concentrent le plus souvent sur les RH.

DES DONNÉES LOUFOQUES

Cependant, si la recension d'un BS est difficile au niveau local, elle peut être facilitée dès lors que l'on peut comparer entre eux les BS des différents établissements, aux niveaux régional et national. Encore faut-il que ce travail soit pris en charge à ces niveaux par le mouvement syndical. Encore faut-il que les indicateurs (taux d'encadrement, précarité, etc.) se correspondent et que les BS traitent de tous les

points sensibles. Contre la localisation, nous devons imposer des normes d'analyse communes aux universités. Il faut aussi exiger dans chaque établissement que les données budgétaires liées à la masse salariale et leurs évolutions apparaissent dans les BS de façon détaillée. C'est un travail de longue haleine qui nécessite une véritable coordination militante de tou(te)s les élu(e)s dans les CT d'établissement. Avec la généralisation des BS depuis 2007, il n'en est pas moins possible. Contre les politiques d'austérité actuelles, il devient nécessaire. ●

(1) Loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 relative au bilan social de l'entreprise. Voir l'art. L. 2323-70 du code du travail.

(2) Article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011.

DEUX EXEMPLES : PARIS 6 ET ANGERS

Une université qui rêve de Shanghai, réputée bien dotée ; une autre de province, notoirement mal dotée. Le BS 2012 de la première et le BS 2011 de la seconde⁽¹⁾ le confirment pour les taux d'encadrement. Tous deux constitués en grande partie par des tableaux arides qui ne sont pas tous pertinents, ils éclairent aussi les lacunes de l'une ou/et de l'autre. Ainsi la distinction entre masse salariale et budget de fonctionnement est-elle invisible dans la plus que squelettique présentation budgétaire du BS 2011 d'Angers (on connaît les problèmes budgétaires auxquels cette université devait être confrontée l'année suivante...) De même, on cherche en vain dans le BS de P6 le distinguo entre heures complémentaires et heures de vacation que l'on trouve dans le BS d'Angers (où ces catégories représentent 40 % du volume d'enseignement !) Les vacataires, auxquels le BS angevin consacre un chapitre, ne sont d'ailleurs pas pris en compte dans l'étude parisienne (pompeusement intitulée « Bilan de la politique sociale ») ce qui est bien pratique pour cacher l'existence éventuelle de « faux vacataires ». Pareillement, l'absence d'un point développé sur les handicapés dans les deux universités, en particulier à Angers, peut laisser penser qu'aucune politique spécifique n'y a été enclenchée. Mais ce ne sont là que quelques points parmi des dizaines d'autres qui peuvent devenir un support argumentaire aux luttes qui doivent être menées partout. À quand une étude « universitaire » sur les bilans sociaux des universités ?

(1) Le BS 2012 d'Angers n'est pas encore publié.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Privatiser pour gaspiller

→ par Laurence Favier, PR en sciences de l'information et de la documentation, université Lille 3

Le contrat signé entre Écomouv et le gouvernement Fillon pour la mise en place de l'écotaxe confirme les dérives dangereuses des PPP. Ceux-ci se particularisent par une augmentation considérable des coûts des équipements publics, une externalisation accentuée des missions publiques allant jusqu'à confier au privé la collecte de l'impôt, et par la place centrale accordée au secteur bancaire.

La dénonciation des Partenariats public-privé (PPP) ne cesse de faire la une de l'actualité : voici le scandale de l'écotaxe, après l'affaire de l'université Paris-Diderot avec le groupe Udicité (*holding* du groupe Vinci) qui a conduit à l'annulation du permis de construire de deux bâtiments utilisés par les étudiants, ne respectant pas les normes de sécurité incendie. Signalons aussi, le coût exorbitant de la Cité sanitaire de Saint-Nazaire⁽¹⁾, et encore le projet scandaleux de construction d'un nouveau Palais de justice aux Batignolles⁽²⁾, et bien d'autres encore.

Il y a dix ans, le gouvernement inventait une formule magique pour le financement de la construction et la gestion de grands équipements publics, qu'il s'agisse d'hôpitaux, de prisons, d'écoles, de réseaux ferroviaires, d'aménagements

rouliers, de rénovation de campus universitaires mais aussi de la construction du Pentagone voulue par Sarkozy. Cette formule magique ce sont les partenariats public-privé, plus précisément les « contrats de partenariats », inspirés du

droit anglais et établis en France par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariats et la loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008. Ces contrats viennent s'ajouter aux Baux emphytéotiques administratifs (BEA) ou hospitaliers (BEH) ou encore aux autorisations temporaires d'occupation du domaine public parfois assortie d'une Location avec option d'achat (AOT-LOA) pour former la grande famille des PPP. L'État endetté n'aurait d'autres solutions que de recourir à un opérateur privé pour réaliser à sa place l'investissement, le chantier, la maintenance du projet. Le partenaire public, en échange, verse un

loyer annuel sur une période définie à l'avance (de vingt à trente ans), jusqu'à ce que les clés de l'ouvrage lui reviennent. Mais non seulement les loyers versés au privé reviennent au final à payer au moins deux à trois fois plus cher le coût de l'équipement initial mais ces dispositifs génèrent de véritables scandales...

AU CŒUR D'UN SCANDALE DE PLUS

L'expression « scandale d'État » avait déjà été utilisée en 2011 pour qualifier la construction, truffée de malfaçons, du nouveau centre hospitalier sud francilien (entre Évry et Corbeil-Essonnes) par un partenariat avec le groupe privé Eiffage. Elle revient pour qualifier ce que *Mediapart* appelle « le contrat insensé de l'écotaxe ». Le précédent gouvernement avait chargé le ministre Jean-Louis Borloo (puis ses successeurs) de mettre en

place un partenariat public-privé pour collecter une nouvelle taxe : la taxe sur les poids lourds ou « écotaxe ». La nécessité d'implanter des portiques de détection, de fournir des équipements embarqués dans les camions, de gérer les

données et, au final, de percevoir la taxe justifierait qu'une société se charge du processus plutôt que les services de l'État. Mais le contrat de PPP signé avec cette société privée, Écomouv, ne s'arrête pas là : il prévoit que l'État lui verse 800 millions d'euros de dédit s'il n'exécutait pas sa décision d'implanter l'écotaxe dans les conditions arrêtées par le contrat... Le « scandale d'État » ne réside pas seulement dans les conditions d'attribution de ce contrat telles qu'elles justifient aujourd'hui une enquête parlementaire (demandée par le président du groupe socialiste au Sénat, François Rebsamen) : c'est le contrat lui-même – et

plus encore le fait même qu'un contrat privé ait pu être appliqué à la collecte de l'impôt (l'écotaxe) – qui au scandale ajoute l'indignation.

Plusieurs problèmes se conjuguent donc qui surpassent la seule question des modalités d'attribution de ces contrats : ils engendrent un surcoût pour la collectivité publique, alors même qu'ils sont supposés « soulager » l'État endetté, tout en lui permettant de continuer à programmer des investissements. De surcroît, ils conduisent à externaliser toujours davantage de prérogatives publiques au secteur privé pour un résultat inefficace et contestable (multiplication des scandales). En outre, comme l'ont montré plusieurs analystes, ils donnent à la banque une place centrale dans la négociation de ces contrats puisque l'intégration du financement (en plus de la construction et la gestion) place le secteur bancaire au sein des consortiums privés dans une position centrale « capable d'imposer ses intérêts et donc sa vision du contrat »⁽³⁾. Et l'on retrouve un autre sujet d'actualité depuis 2008 : la place des banques dans l'économie libérale... ●

▼
Non seulement les loyers versés au privé reviennent au final à payer au moins deux à trois fois plus cher le coût de l'équipement initial, mais ces dispositifs génèrent de véritables scandales...
 ▲

(1) www.lechodelapresquile.fr/2013/11/04/la-cgt-reclame-le-rachat-de-la-cite-sanitaire/
 (2) Communiqué CGT : <http://cgt-justice.fr/wp-content/uploads/2013/01/2013-01-21-communique-CGT-SJ-Palais-Justice-Paris-4.pdf>
 (3) Élise Penalva-Icher et Emmanuel Lazega « Remplacer l'État ? Promotion et réseaux des Partenariats Public-Privé en France. In : « Travail et organisation dans le secteur public : la fascination du privé ? » *La Nouvelle Revue du Travail*, n° 2, 2013.



© Lars Bo Wærxlini

UNIVERSITÉS ITALIENNES

Réductions budgétaires et méritocratie

→ par Alessandro Arienzo, secrétaire national de la FLC-CGIL

Le démantèlement de la recherche publique en Italie porte un nom nouveau, l'ANVUR. Cette agence d'évaluation attribue les financements aux « meilleurs » et cherche à détruire le statut d'enseignant-chercheur. La privatisation de l'ESR avance à grand pas.

Le récent rapport de l'OCDE, *Regard sur l'éducation [Education at a Glance 2013]* fait état de l'investissement moindre du gouvernement italien dans l'ESR et dans les universités publiques (respectivement -2 % et -0,9% du PIB). Le nombre des étudiants est en baisse, tout comme le nombre des chercheurs et des personnels. L'an passé, le Conseil national des universités italiennes, organe représentatif du système universitaire, a publié un rapport important et largement débattu concernant les situations d'urgence (www.cun.it). Ce rapport dénonce la manière dont, sur les cinq dernières années, l'ensemble du secteur universitaire a connu une contraction de 40 % de ses structures, formations et personnels. Une nouvelle alerte doit être lancée avec un second rapport, disponible en janvier prochain, et montrant l'aggravation de la situation. Nous venons en effet de découvrir que l'an prochain, l'Italie ne disposera plus de cadre de financement de la recherche non-instrumentale (inspirée par la curiosité) et les seuls fonds dont disposera la recherche fondamentale devront provenir du cadre européen.

▼
L'an prochain, l'Italie ne disposera plus de cadre de financement de la recherche non-instrumentale (inspirée par la curiosité) et les seuls fonds dont disposera la recherche fondamentale devront provenir du cadre européen.
 ▲

trumentale (inspirée par la soif de savoir) et les seuls fonds dont celle-ci disposera devront provenir du cadre européen. L'outil principal de cette mise à mal de l'ensemble du système, caché derrière l'argument méritocratique, n'est autre que l'agence italienne (ANVUR) de l'évaluation et de garantie de qualité, responsable de l'allocation d'une part significative du budget du ministère en charge des universités, allocation déterminée sur la base du classement des établissements et de l'évaluation des formations. C'est cette même agence qui se charge de conclure un système de procédures nationales de qualification scientifique (habilitation) des recherches et des professeurs souhaitant concourir pour un avancement de carrière. Une méthode quantitative stricte d'évaluation de la productivité scientifique, reposant sur des données peu fiables et sur des indicateurs très discutables. Les cher-



© FLC-CGIL

Più che un'emergenza

cheurs italiens sont devant un choix difficile : accepter un système néfaste d'évaluation de la recherche afin de préserver quelques possibilités de progrès de carrière, ou revendiquer son retrait qui entraînerait inévitablement un blocage de leur carrière pour les années à venir. La logique est assez claire : affaiblir l'université publique pour faire place au marché éducatif et aux acteurs privés ; créer un système universitaire à deux vitesses partagé entre un marais d'universités d'enseignement et une élite d'établissements de recherche ; déréglementer les frais d'inscription des étudiants et remplacer les bourses d'État par un système d'emprunt ; attaquer les droits des travailleurs par le recours à l'externalisation de services et aux contrats précaires de recherche, d'enseignement et de gestion administrative. ●

BRASIL 2014

Copa do mundo ou nouvelle conjuracão mineirista ?

→ par Arnaud Le Ny, secrétaire national

Au Brésil les inégalités attisent la fronde sociale et ont donné lieu à de grandes manifestations car les effets de la politique de redistribution des richesses initiée par Lula sont limités. Les Brésiliens ont manifesté contre toutes les hausses de tarifs destinées à financer le Mondial et refusent la politique des dirigeants actuels.

« *Libertas quae sera tamen* » disaient les mineurs du Minas Geras⁽¹⁾, lors d'une conjuration qui culmina en 1788 par l'écartèlement en place publique de leur meneur Tiradantes. « *Liberté même s'il est trop tard* »... Alors

que l'année 2013 s'achève dans un climat de grande tension sociale, pour qui sera-t-il trop tard ? Pour les ouvriers du chantier de l'Arena Corinthians de Sao Paulo, morts le 27 novembre sous les grues qui s'activaient jours et nuits ? Pour les trafi-

quants ou policiers corrompus qui poursuivront leur trafic de nouvelles Cidade de Deus, malgré le nettoyage des favelas emblématiques trop voyantes de la Zona Sul de Rio ? Pour les enfants du Nordeste, toujours dans une pauvreté

extrême malgré les programmes alimentaires? Pour le chef indien guarani Ambrósio Vilhalva, assassiné début décembre, après avoir lutté pendant des décennies pour les droits territoriaux de sa tribu contre une joint-venture de Shell soutenue par l'un des principaux propriétaires terriens du Mato Grosso, le puissant politicien José Teixeira?

TENSIONS SOCIALES AU BRÉSIL : LE MONDE ÉDUCATIF MOBILISÉ

Le secteur éducatif n'échappe pas à ces troubles, dans ce pays inégalitaire où malgré trois mandats d'un président issu du Parti des Travailleurs (PT) et bientôt un quatrième, la fracture entre une classe moyenne supérieure américanisée dont est issue la classe politique et une classe d'ouvriers et d'employés sous-payés semble béante. Le syndicat d'enseignants SEPE vient d'achever une grève de 75 jours et selon sa directrice, Mirna Maia Freire, « *la FIFA veut nous imposer un modèle qui transforme les villes en espaces commerciaux et cherche à repousser la pauvreté loin du centre des villes pour la rendre moins visible lors du Mondial. À Rio, le coût des loyers a énormément augmenté, celui de l'ali-*

Forum Palestine

Le SNESUP ouvre un forum qui a pour objectif de faciliter la coopération entre les universités françaises et palestiniennes, sur la base d'échanges d'expériences et d'informations, de mise en commun de ressources et de toute question relative à cette coopération. Le forum a pour nom : forum-palestine, les inscriptions sont ouvertes. ●

mentation également. Et dire qu'il a fallu une forte mobilisation pour empêcher la destruction d'une école proche du Maracana, que les autorités voulaient détruire pour aménager un parking d'accès au stade ». Les dépenses pour le mondial sont jugées excessives et une grande partie de la population presse le gouvernement de dépenser moins pour des travaux peu utiles et plus pour l'Éducation, la santé, les transports et la sécurité. Mais dans ce pays où les rapports sociaux ont été structurés par une longue dictature militaire suivie de longues années de libéralisme économique, les forces patronales sont à l'œuvre, jusqu'à l'enseignement supérieur où les inégalités entre universités fédérales, universités privées ou universités d'états sont très fortes selon les

régions. Malgré les années de croissance et de démocratisation du premier mandat de Lula, l'élitisme y est de retour, à coup d'appels à projets, de pilotage industriel de la Recherche et de niches de financements, provoquant ça et là de sporadiques mobilisations qui témoignent elles aussi d'un climat social incertain. Qui remportera ce match? Le mondial sera-t-il la fête populaire attendue ou restera-t-il uniquement l'outil de restructuration libérale que nous voyons tous? Rendez-vous en 2014... s'il n'est pas trop tard.? ●

(1) Littéralement, *Mines Générales*, État du centre du Brésil dont la capitale Belo Horizonte, a servi de laboratoire au futur Président Kubishek. Cette région, riche en minéraux et en inégalités, a été le théâtre de nombreuses manifestations populaires depuis juin dernier...

HOMMAGE

Madiba nous a appris...

→ par Jean Ortiz

Je me souviens, dans les années 1980, pour Madame Tacher et même pour le gouvernement Rocard, Mandela était un « terroriste », un « communiste »; il était « à l'est ». Il refusait d'accepter le chantage qu'on lui proposait : une pseudo-libération s'il condamnait la lutte armée de l'ANC. Il se prononçait pour une société « socialiste ». Le gouvernement français refusait de rompre – au nom des profits des multinationales – les relations diplomatiques avec le régime de l'apartheid. L'apartheid servait à l'oligarchie blanche et à ses amis et protecteurs capitalistes « occidentaux » à amasser les profits, à s'accaparer les richesses du pays, à « esclaviser » les Noirs, à réprimer à tour de bras, sans que cela n'émeuve Londres, Paris, Washington, en réalité complices. Le régime de l'apartheid servait aussi de gendarme de l'occident dans la région. On oublie trop souvent l'aide militaire internationaliste apportée par la révolution cubaine à l'Angola, agressée alors par l'Afrique du sud. La défaite infligée aux troupes de l'apartheid à Cuito Canavale contribua à affaiblir un régime de plus en plus honni. Mandela et son terrible sort, le bagne, n'étaient connus



© PresidenciaRD/Flickr.com

que des militants, et « le monde libre » s'accommodait bien de l'apartheid au nom, entre autres, de « l'anticommunisme »... Dans les rues et dans les initiatives de solidarité, seuls quelques syndicalistes – dont le SNESUP – quelques chrétiens, le PCF et sa presse – *L'Humanité* et *L'Humanité Dimanche* – des petits comités anti-apartheid, des militants d'extrême gauche exigeaient sa libération et la fin de l'apartheid, clamaient leur

solidarité avec l'ANC. François Mitterrand était alors aux abonnés absents... les affaires sont les affaires. C'était l'époque où la représentante de l'ANC était assassinée par les agents de Pretoria sur les grands boulevards à Paris et ses assassins courent encore. Quel rôle on joué les services secrets français? Plus tard, nous avons assisté (ne boudons pas notre plaisir, mais sans angélisme), à la « mandelomania », voire à la peopolisation du héros. La « sanctification » prétendait le vider de son contenu politique, de sa signification... L'histoire n'aura pas la mémoire courte. Honneur à ce grand combattant, à ce militant exceptionnel, à son juste combat. ●

ENTRETIEN AVEC **Alain Caillé**

Le 14 juin dernier, Alain Caillé était à l'initiative de la publication d'un *Manifeste convivaliste*⁽¹⁾ signé par 64 intellectuels français et étrangers. On pouvait y lire que le convivialisme est « *le nom donné à tout ce qui dans les doctrines existantes, laïques ou religieuses, concourt à la recherche des principes permettant aux êtres humains à la fois de rivaliser et de coopérer, dans la pleine conscience de la finitude des ressources naturelles et dans le souci partagé du soin du monde. Et dans notre appartenance à ce monde* ». Que faut-il penser de cet ambitieux programme ?

Évoquant le convivialisme, vous écrivez qu'il ne s'agit pas d'une idéologie s'ajoutant aux autres, mais d'un fond doctrinal minimal permettant de répondre aux questions de base. Pourriez-vous rappeler quels sont les principaux principes constitutifs de ce fond doctrinal ?

La formule qui a fini par être acceptée par tous les cosignataires – après une opposition entre les optimistes qui entendent miser avant tout sur l'aspiration à la coopération et les pessimistes qui voient surtout les dangers de la lutte de tous contre tous –, est empruntée à Marcel Mauss : il nous faut inventer des formes de régulation sociale et politique qui permettent aux humains de « s'opposer sans se massacrer » en répondant à quatre questions plus une (la question morale, la question politique, la question écologique, la question économique et la question du sens). Ces formes de régulation devront satisfaire à quatre principes : un principe de commune humanité, qui se comprend aisément ; un principe de commune socialité, qui affirme que les humains ne sont pas des monades séparées, des *homo oeconomicus* mais des êtres pour qui la richesse principale est celle de leurs rapports sociaux ; un principe d'individuation qui reconnaît et légitime le désir de chacun de voir reconnue son identité singulière ; et un principe d'opposition maîtrisée qui vise à empêcher que la recherche de l'individuation ne dégénère en une lutte paroxystique pour la reconnaissance.

Vous accordez au développement des capacités, c'est-à-dire des capacités d'agir, une place essentielle. Votre position, sur ce point, est-elle distincte de celle d'Amartya Sen ou de Martha Nussbaum ? Question complémentaire : que répondez-vous à ceux qui, comme Thomas Pogge, considèrent les changements structurels dans l'ordre institutionnel plus efficaces que la modification de la conduite des agents ?

L'emploi du mot capacités a fait problème, précisément parce qu'il renvoie à des auteurs déterminés dont personne ne veut a priori endosser toutes (ou même une partie) les analyses. D'autres préfèrent parler de pouvoir



© Abrasco.org

Le pari du Manifeste est celui d'une convergence tendancielle des multiples courants de pensée et d'action qui partout à travers le monde cherchent ou bâtissent déjà les contours d'un monde post-néolibéral et post-croissantiste.

d'agir, d'*agency*, d'égaliberté, etc. ? Mais cette notion est maintenant entrée dans le langage théorique courant et elle est suffisamment claire pour qu'on puisse l'utiliser dans une certaine neutralité. Quant à la question sur Pogge, ce qui me paraît évident c'est qu'il est tout à fait vain de s'attendre à des changements structurels positifs s'ils ne sont pas imposés par d'énormes mobilisations qui procéderont d'un sentiment d'indignation – à universaliser – face à la démesure et à la corruption et aux risques mortels qu'elles font courir à la planète et à l'humanité.

Vous ne niez pas la légitimité du conflit. La traduction de celui-ci en termes de lutte des classes vous semble-t-elle devoir être révisée ?

Oui, si on devait en rester à une définition strictement économique et nationalo-centrée des classes sociales. Il est temps de comprendre une fois pour toutes qu'aussi importants et souvent vitaux que soient les enjeux économiques, ils renvoient « en dernière instance », si « der-

nière instance » il y a – à des luttes pour la reconnaissance. Par ailleurs, il est clair que l'objectif des luttes ne peut plus être la « révolution », au sens classique et messianique du terme, et moins encore dans un seul pays. **Vous a reproché le caractère irénique de ce programme, notamment parce que les moyens de lutte proposés, l'indignation tout particulièrement, restent d'ordre individuel. Que répondez-vous à ce type de critiques ?**

D'ordre individuel ? Certainement pas, puisque le pari du Manifeste est au contraire celui d'une convergence tendancielle, nécessaire et possible, des multiples courants de pensée et d'action qui partout à travers le monde cherchent ou bâtissent déjà les contours d'un monde post-néolibéral et post-croissantiste (un monde de prospérité avec ou sans croissance). À travers les coauteurs de ce Manifeste on a une représentation des forums sociaux mondiaux, de l'économie sociale et solidaire, du *buen vivir*, de certains courants de la décroissance, de l'associationnisme, de l'écologie politique, de la lutte pour les communs ou/et la conscience civiques, etc., etc. Seul le sentiment partagé à l'échelle mondiale par des centaines de millions de personnes que ce qu'ils vivent et ressentent, que ce qu'ils aspirent à construire dans leur sphère de vie particulière, fait écho à ce qui se vit, se ressent et se cherche partout dans le monde, nous donnera une chance de nous débarrasser du carcan dans lequel nous enferme le capitalisme rentier et spéculatif.

Et tout ceci est-il susceptible de se traduire en programmes politiques concrets ?

Certainement, mais ils restent à définir en fonction de chaque contexte politique particulier. Mais puisque l'objectif le plus général est celui de la lutte contre l'illimitation, contre *l'hubris*, afin de rendre le monde durablement vivable, les deux mots d'ordre qui s'imposent sont : revenu minimum pour rendre illégale l'abjection de la misère, et revenu maximum (même élevé) pour rendre illégales les pratiques qui menacent les principes de commune humanité et de commune socialité. ●

Propos recueillis par Alain Policar

(1) *Manifeste convivaliste*, Le Bord de l'eau, 2013

Entretien avec Pierre Judet de La Combe*

→ *Propos recueillis par* Christophe Pébarthe

La connaissance d'une langue de culture, c'est-à-dire d'une langue dotée de profondeur historique, est la condition de la reconnaissance du même travail d'élaboration dans les autres sociétés. C'est pourquoi il faut considérer le droit à la langue comme un droit fondamental. Notre système de recherche et d'enseignement doit s'adapter à cette exigence.

Quels sont les principaux enseignements de votre ouvrage de 2004 (écrit avec Heinz Wismann), *L'Avenir des langues. Repenser les Humanités* ?

La mission de réfléchir à « l'avenir des études classiques en Europe » nous avait été confiée par Jack Lang en 2001. Prolongée par Luc Ferry, elle a été interrompue par François Fillon. Après une réflexion qui associait l'ensemble des corps de métiers ayant affaire aux langues et textes de l'Antiquité, plutôt qu'un rapport qui serait resté confidentiel, nous avons écrit le livre que vous mentionnez (il devrait sortir en poche, dans une version actualisée chez Albin Michel).

Nous avons accepté cette mission parce qu'elle ne portait pas sur les langues anciennes en soi, mais sur les possibles orientations d'un enseignement de dimension européenne. Face aux différentes formes dominantes de mondialisation, nous cherchions à penser un cosmopolitisme qui prenne la diversité des langues non comme un frein mais comme un atout. La réponse habituelle est le recours à l'anglais international. Avec, comme effet pervers, un durcissement réactif sur les prétendues « identités nationales ». Or l'anglais « global » ne vaut que par sa fonction dénotative : il ne peut dire que ce qui est, ou plutôt censé être, ce sur quoi, dans une négociation internationale, on peut se mettre d'accord, parce que l'on est censé savoir de quoi il s'agit. C'est une langue de service, hors histoire, hors

véritable communication, car elle ne transmet que des informations, des normes et n'est pas la langue grâce à laquelle dans chaque société s'élaborent les expériences, les demandes, les rapports aux normes. Pour cela il faut une langue de culture, c'est-à-dire une langue dotée d'une profondeur historique. En effet, pour articuler des demandes, des projets, on sort de la pure dénotation, puisqu'on ne sait pas encore ce qu'on veut construire. On a alors besoin d'un médium qui, par sa richesse historique, permette de sortir du pur présent et fournisse les moyens expressifs d'une relation distante à ce qui est présenté comme « la réalité ».

D'où l'idée que seule une bonne connaissance de la langue maternelle, comme langue de culture, est la condition première d'une ouverture sur un monde internationalisé. Cette connaissance permet de reconnaître dans les autres sociétés le même travail d'élaboration historique. Les langues anciennes, communes à toutes les cultures d'Europe, sont l'une des strates des langues mises ainsi en communication. Ce ne sont pas des « racines » identitaires, mais des ressources qui ont fait nos différences modernités. De plus, face à la ghettoïsation croissante de nos sociétés, leur caractère désormais étranger, décalé, en fait un « tiers » efficace, un recours démocratique pour sortir des sociolectes qui enferment et pour apprendre un rapport maîtrisé

à la langue, qu'on peut ainsi objectiver. Le droit à la langue est un droit fondamental.

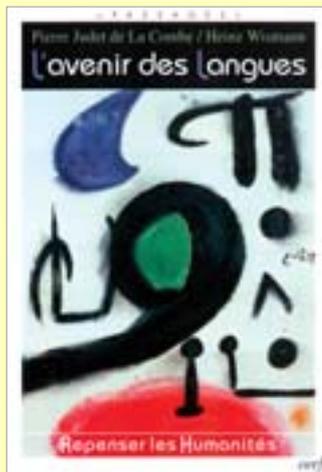
Quel bilan peut-on en tirer, près de dix ans après ?

On voit qu'il y a encore beaucoup à faire. Alors que la demande en vraie culture antique, en travail sur la langue, sur les œuvres, sur la philosophie, l'histoire et sur la traduction est forte dans la société et dans l'enseignement secondaire, il reste à y adapter notre système de recherche et d'enseignement, de formation des professeurs, de manière à établir, enfin, un lien solide et permanent entre supérieur et secondaire, et entre enseignement et culture vivante. Non pas rabaisser le niveau de l'enseignement (en compétence grammaticale et en lecture), mais contribuer au développement de la maîtrise active par les jeunes des langues, et donc des textes qui valent la peine d'être lus. Il faut malheureusement dire que la professionnalisation des masters va plutôt dans le sens d'une séparation du secondaire et du supérieur.

Que doit être le rôle des langues à l'Université ?

Il faut là distinguer les contextes. Une langue est d'abord un usage. S'il s'agit de transmettre à des étudiants les rudiments des sciences, une langue internationale dénotative peut être utile. Cela permet d'accueillir mieux les étudiants étrangers. De même, s'il s'agit de transmettre des résultats scientifiques établis, une telle langue de service peut faire l'affaire. Mais s'il s'agit d'enseigner la science et de la faire, une langue de culture est requise. La science se fait par anticipation, par la création de métaphores qui esquissent des concepts avant qu'ils ne soient définis. Or ces métaphores, même en mathématiques, sont issues des langues historiques, et inventées par un retour sur les passés des langues, qui deviennent des possibles. À des degrés divers, les sciences tendent à la formalisation de leurs langages, même les sciences historiques et sociales. Il s'agit d'un processus, et pour formaliser le scientifique doit disposer des ressources du langage ordinaire. De même, pour comprendre les formalisations opérées dans les autres cultures, il doit savoir traduire les textes scientifiques étrangers dans leur langue (la traduction devrait donc entrer dans les cursus). Les « Humanités », comme retour critique sur les traditions historiques, sont ainsi à penser de manière élargie, en y incluant les sciences dures, alors que le cadastre universitaire tend maintenant à séparer Humanités, parfois appelées du nom affreux de *heritage studies*, sciences sociales et sciences de la nature. ●

(*) Directeur d'études EHESS



UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.

Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture